

20

22

RAPPORT D'ACTIVITÉ
LE FRONTONNAIS
Communauté de Communes

**Le Frontonnais
Communauté de communes**

3 rue du Vigé
31620 Bouloc

tél : 05 61 82 13 32
contact@cc-dufrontonnais.fr

cc-dufrontonnais.fr

Conception et rédaction :
Service de communication de la CCF
Maëva Bonfill
Alexandra Eymeri-Douzans

Impression : Imprimerie Equinox
Images : Flaticon.com



Hugo CAVAGNAC
Président de la CC du Frontonnais,
Maire de Fronton

EDITO

Plus qu'une simple obligation légale de transparence institutionnelle, le rapport annuel d'activité de notre communauté de communes donne à voir **le sens, la portée et le contenu de l'action intercommunale** aux élus communautaires et municipaux et, bien sûr, à tous les habitants et acteurs économiques ou associatifs de notre territoire. Il se veut une **source d'informations complète et synthétique** à la disposition des élus municipaux notamment, les premiers à être questionnés par les habitants sur le rôle et les actions de la **CC du Frontonnais**.

Ceci est d'autant plus important que **notre communauté de communes est une intercommunalité de services au service des communes et de leurs habitants. Elle est un outil d'action conjointe dans les domaines de compétence définis par la loi ou souhaités par nos communes** pour des raisons de solidarité territoriale, d'efficacité institutionnelle et d'efficience budgétaire. Elle n'a pas vocation à se substituer aux communes qui, dans notre Frontonnais si vivant, si divers et si animé, restent l'horizon d'appartenance de nos habitants et leurs principaux interlocuteurs pour tous leurs besoins du quotidien.

Ceci est le constat fort de la réflexion menée tout au long de l'année 2022 par les élus et les agents communautaires et municipaux, avec la participation de nos habitants, pour **actualiser et approfondir notre projet de territoire** à l'aune des transitions en cours et en accord avec la nouvelle logique partenariale souhaitée par tous les acteurs de l'action territoriale, à commencer par l'Etat même, dans l'esprit des lois « Engagement et proximité » de 2019 et « 3DS » de 2022, animées par la volonté de **décliner l'action de proximité suivant les particularités de chaque territoire**.

La pertinence et l'efficacité de notre travail conjoint repose sur une **vision claire et lucide de ce que nous voulons et pouvons faire ensemble**, sur une **bonne connaissance réciproque** et sur une **circulation fluide des informations entre les échelons communal et intercommunal**. Ce rapport d'activité y contribue pleinement.

SOMMAIRE

01. Fonctionnement et moyens généraux

Missions et compétences	09	Le projet de territoire	14
Gouvernance communautaire	10	Le Contrat de Relance et de Transition Ecologique	17
Commissions	12		

02. Un territoire attractif

Aménagement de l'espace	28	Création, Aménagement et Entretien de la voirie	34
Politique du logement et cadre de vie	32	Promotion du territoire	38
		Développement économique	41

03. Un territoire solidaire

Le Conseiller numérique	46
Action sociale d'intérêt communautaire	48

04. Un territoire d'avenir

Collecte et Traitement des déchets	58	Les cycles de l'eau	64
Le Plan Climat Air Energie Territorial	62		

06

Budget	18	Mutualisation des services	23
Organigramme des services	20	Informatique	24
Ressources humaines	22	Marchés publics	25

26

44

56

01.

**Fonctionnement
et moyens
généraux**

Carte d'identité du Frontonnais

Créée en 2013, la Communauté de communes du Frontonnais (CCF) est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) organisé conformément au Schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) de la Haute Garonne du 13 mars 2016 en application de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe). La CC du Frontonnais permet aux communes de coopérer en mutualisant des moyens en vue de la mise en œuvre des compétences fixées par la loi ou voulues librement par les élus dans la poursuite d'un projet de développement partagé et cohérent.

CRÉATION

1^{er} janvier 2013

10 COMMUNES

Bouloc
Castelnau
d'Estrétefonds
Cépet
Fronton
Gargas
Saint-Rustice
Saint-Sauveur
Vacquiers
Villaudric
Villeneuve-lès-Bouloc

NOMBRE D'HABITANTS

27 716 habitants
(INSEE, Population
légale 2020)

Évolution annuelle de la population (2014-2020)

1,7 %

SUPERFICIE

160,95 km²



Missions et compétences

La CC du Frontonnais exerce de plein droit en lieu et place des communes membres des compétences obligatoires attribuées par la loi. La CC du Frontonnais s'est vue aussi confier par les communes membres une large palette de compétences supplémentaires, considérées par les Conseils municipaux comme relevant de l'intérêt communautaire, qu'elle exerce en concertation avec les communes au service du territoire et des habitants.

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

Aménagement de l'espace

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire
- Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et schéma de secteur

Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

- Schéma Départemental pour l'Accueil des Gens du Voyage (SDAGV)

Collecte et traitement des déchets

Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Développement économique

- Aménagement et développement des zones d'activités industrielles et artisanales de compétence communautaire
- Observatoire du commerce

Promotion touristique

- Soutien au développement touristique

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)

COMPÉTENCES SUPPLÉMENTAIRES

Création, aménagement et entretien de la voirie

Action sociale d'intérêt communautaire

- Gestion des crèches multi-accueils, des Relais Petite Enfance (RPE), des Lieux d'Accueil Enfants et Parents (LAEP) et des Centres d'Animation Jeunesse (CAJ).

Développement touristique

- Création, aménagement et entretien des sentiers de randonnée

Établissement et exploitation d'infrastructures de communications électroniques

- Etablissement et mise à disposition d'infrastructures pour recevoir des réseaux et câbles ; établissement et exploitation de réseaux de communications électroniques; fourniture de services de communications électroniques aux utilisateurs finaux en cas de carence de l'initiative privée

Politique du logement et du cadre de vie

Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs

- Ecole de Musique Intercommunale du Frontonnais

Réseau pluvial

- Création et entretien des réseaux et ouvrages du réseau des eaux pluviales

Parkings

- Création, aménagement et entretien des parkings ouverts au public, non clos

Mise en oeuvre d'un système d'information géographique (SIG)

Gestion post-exploitation de l'ancienne installation de traitement des ordures ménagères de Villeneuve-lès-Bouloc

Gouvernance communautaire

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Composé de 34 membres élus au suffrage universel direct dans les communes, le Conseil communautaire est l'organe délibérant de l'EPCI, chargé de gérer, par ses délibérations, les affaires de l'intercommunalité dans le domaine des compétences qui lui ont été transférées.

Le nombre de conseillers communautaires élus dans chaque commune est déterminé par la loi, en fonction de la population de chaque commune. Le Conseil communautaire se réunit au moins une fois par trimestre à l'initiative de son Président.

8 SIÈGES

CASTELNAU D'ESTRÉTEFONDS

- Sandrine SIGAL
- Vincent DUSSART
- Pascale BINET
- Dante BRUN
- Laurent MARTY
- Nadine ABAD-LAHIRLE
- Sébastien VERDEAU-BORDE
- Véronique ROBIN

FRONTON

- Hugo CAVAGNAC
- Karine BARRIERE
- Patrick IGON
- Pierre JEANJEAN
- Marie Ange SORIANO
- Elizabeth BROCCO
- Horacio CARVALHO
- Charlotte BOUDARD PIERRON

6 SIÈGES

BOULOC

- Serge TERRANCLE
- Marie-Hélène CHEVALIER
- Béatrice CEZERAC
- Gilbert ESTAMPE
- Anne-Marie FERNEKESS
- Jean-Pierre ROUANET

2 SIÈGES

CÉPET

- Colette SOLOMIAC
- Jean-Michel FOUGERAY

SAINT-SAUVEUR

- Philippe PETIT
- Marina DAILLUT

VILLENEUVE-LÈS-BOULOC

- André GALLINARO
- Sophie TIRMAN

VACQUIERS

- Virginie CLAVEL ALBAR
- Rodolphe JACQUOT

VILLAUDRIC

- Christelle MARROT
- Denis PARISE

1 SIÈGE

GARGAS

- Janine GIBERT
- Suppléante : Marina LASKRI

SAINT-RUSTICE

- Edmond AUSSEL
- Suppléant : Damien LECORRE

PRÉSIDENT /
Communauté de Communes
du Frontonnais

Hugo CAVAGNAC
Maire de Fronton



VICE-PRÉSIDENT /
Développement
Economique et Emploi

Sandrine SIGAL
Maire de Castelnau d'Estrétefonds



VICE-PRÉSIDENT /
Gestion du patrimoine
et Voirie

André GALLINARO
Maire de Villeneuve-lès-Bouloc



VICE-PRÉSIDENT /
Aménagement
de l'espace

Serge TERRANCLE
Maire de Bouloc



VICE-PRÉSIDENT /
Aide à la Personne et
Chantiers d'insertion

Edmond AUSSEL
Maire de Saint-Rustice



VICE-PRÉSIDENT /
Petite Enfance
Jeunesse

Rodolphe JACQUOT
Maire adjoint de Vacquiers



LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Composé du Président et des Vice-Présidents, le Bureau communautaire se réunit toutes les deux semaines.

Il pilote les orientations stratégiques de la Communauté de Communes, **examine, arbitre et décide les projets qui seront à présenter au Conseil communautaire.**

VICE-PRÉSIDENTE /
Protection de
l'Environnement

Janine GIBERT
Maire de Gargas



VICE-PRÉSIDENTE /
Promotion du
Territoire

Colette SOLOMIAC
Maire de Cépét



VICE-PRÉSIDENT /
Cycles de l'eau

Philippe PETIT
Maire de Saint-Sauveur



VICE-PRÉSIDENT /
Commande publique
et mutualisation

Denis PARISE
Maire adjoint de Villaudric



Commissions

Le Conseil communautaire peut librement constituer en son sein des commissions thématiques, permanentes ou temporaires, qui sont chargées de préparer les décisions du Bureau ou du Conseil communautaire, mais ne sont pas dotées de pouvoirs décisionnels. Présidées de droit par le Président de la CC, secondé par un vice-président élu parmi les membres de la commission, elles associent également des conseillers municipaux.

COMMISSION /

Aide à la personne et Chantiers d'insertion

Vice-Président : Edmond AUSSEL

Membres : Edmond AUSSEL, Michèle BEGUE (Vacquiers), Elizabeth BROCCO, Beatrice CEZERAC, Céline DUVERGER (Cépet), Janine GIBERT, Isabelle GUILLOT (Villaudric), Christine LADOUX (Cépet), Sabrina LANES (Bouloc), Liliane PLAS (Villaudric), Michèle JOB (Villeneuve-lès-Bouloc), Missoum KETTOU (Vacquiers), Sabrina LANES, Monique PICAT (Fronton), Corinne QUERCY (Saint-Sauveur), Véronique ROBIN, Sandrine SIGAL, Sophie TIRMAN

Technicienne : Karine GRANERO

COMMISSION /

Commande publique et Mutualisation

Vice-Président : Denis PARISE

Membres : Patrick BAQUE (Bouloc), Lionel BIGARAN (Cépet), Virginie CLAVEL, Olivier CORACIN (Saint Sauveur), Janine GIBERT, Alain HINAUX (Villeneuve-lès-Bouloc), Sabrina LANES (Bouloc), Raymond LAUTA (Fronton), Damien LECORRE, Christelle MARROT, Denis PARISE, Véronique ROBIN, Gimer ROUGE GANEFF (Villeneuve-lès-Bouloc), Bouchra ROUYER (Cépet), Olivier SAURA (Castelnau d'Estrétefonds), Mathilde VILBOUX (Vacquiers)

Technicienne : Isabelle GATINEAU

COMMISSION /

Collecte des déchets

Vice-Président : Janine GIBERT

Membres : Frédérique BONNET (Cépet), Charlotte BOUDARD-PIERON, Dante BRUN, Virginie CLAVEL, Loïc CONSTANS (Castelnau d'Estrétefonds), Janine GIBERT, Laurent GRATACOS (Bouloc), Rodolphe JACQUOT, Nicolas LE CHEVILLER (Villaudric), Frank MAZET (Bouloc), Jacques OF (Villeneuve-lès-Bouloc), Corinne QUERCY (Saint-Sauveur), Bouchra ROUYET (Cépet), Jean-François SACRE (Fronton), Edwige SALVADOR (Saint Rustice).

Technicien : Christophe LARTIGUE

COMMISSION /

Aménagement de l'espace et Politique de l'habitat

Vice-Président : Serge TERRANCLE

Membres : François BATAILLE (Vacquiers), Michèle BEGUE (Vacquiers), Dante BRUN, André GALLINARO, Janine GIBERT, Marlène GONCALVES (Cépet), Didier FRANCOU (Saint Sauveur), Pierre JEANJEAN, Gérard KARAGOZIAN (Cépet), Damien LECORRE, Remi PEROTIN (Bouloc), Philippe PETIT, Philippe PROVENDIER, Jean-François SACRE (Fronton), Sylvie SAVY (Villeneuve-lès-Bouloc), Sandrine SIGAL, Serge TERRANCLE

Techniciennes : Valérie DERAMOND (instruction) et Marion BORULL (planification)

COMMISSION /

Appels d'offres

Président : Hugo CAVAGNAC

Membres titulaires : André GALLINARO, Janine GIBERT, Philippe PETIT, Colette SOLOMIAC, Serge TERRANCLE.

Membres suppléants : Edmond AUSSEL, Vincent DUSSART, Rodolphe JACQUOT, Denis PARISE

Technicienne : Isabelle GATINEAU

COMMISSION /

Grand et petit cycle de l'Eau

Vice-Président : Philippe PETIT

Membres : Nicolas ALIBEU (Cépet), Edmond AUSSEL, Henri BORRULL (Cépet), Jean-Emmanuel BOULISSIERE (Vacquiers), Loïc CONSTANS (Castelnau d'Estrétefonds), Frédéric COTTE (Bouloc), Didier FRANCOU (Saint Sauveur), Didier GARRIGUES (Villaudric), Janine GIBERT, Jacques OF (Villeneuve-lès-Bouloc), Michel PABAN (Fronton), Denis PARISE, Remi PEROTIN (Bouloc), Philippe PETIT, Alain RIQUET, Sandrine SIGAL, (Vacquiers), Jean Luc VERDOT (Fronton)

Technicien : Christophe LARTIGUE

COMMISSION / Développement économique

Vice-Président : Sandrine SIGAL

Membres : Edmond AUSSEL, François BATAILLE (Vacquiers), Audrey BRAUD (Bouloc), Fabienne FAU (Cépet), Didier FRANCOU (Saint Sauveur), **Janine GIBERT**, Alain HINAUX (Villeneuve-lès-Bouloc), **Patrick IGON**, **Rodolphe JACQUOT**, Jean-Julien MAZERIES (Villaudric), Jacques OF (Villeneuve-lès-Bouloc), **Denis PARISE**, Jean-Pierre ROUANET (Bouloc), **Sandrine SIGAL**, Marie-Ange SORIANO, Damien TIRLOY (Cépet), Sébastien VERDEAU BORNE (Castelnau d'Estrétefonds).

Technicienne : Chloé AMARA

COMMISSION / Petite enfance et Jeunesse

Vice-Président : Rodolphe JACQUOT

Membres : Nadine ABAD-LAHIRLE (Castelnau d'Estrétefonds), **Karine BARRIERE**, Francis BENARROUS (Bouloc), **Philippe BRACHET**, **Marie-Hélène CHEVALIER**, Céline DUBOUX (Cépet), Jean-Michel FOUGERAY (Cépet), **Janine GIBERT**, **Rodolphe JACQUOT**, Sylvie LASBENNES (Fronton), Michelle LISSARRE (Saint Rustice), Laurent MARTY (Castelnau d'Estrétefonds), Abdel RIAD (Villaudric), Suzanne PONS (Villaudric), Sophie TIRMAN (Villeneuve-lès-Bouloc), Mathilde VILBOUX (Vacquiers)

Technicienne : Karine GRANERO

COMMISSION / Finances

Vice-Président : Vincent DUSSART

Membres : Edmond AUSSEL, Audrey BRAUD (Bouloc), **Hugo CAVAGNAC**, Philippe CAUVIN (Villaudric), **Virginie CLAVEL**, **Vincent DUSSART**, Didier FRANCOU (Saint Sauveur), **André GALLINARO**, **Janine GIBERT**, Marina LASKRI (Gargas), Raymond LAUTA (Fronton), **Damien LECORRE**, Jacques OF (Villeneuve-lès-Bouloc), **Philippe PETIT**, **Philippe PROVENDIER**, Bouchra ROUYER (Cépet), **Sandrine SIGAL**, **Colette SOLOMIAC**, **Serge TERRANCLE**, Mathilde VILBOUX (Vacquiers)

Techniciennes : Evelyne PEYRANNE et Sylvie RUEDAS

COMMISSION / Gestion du patrimoine - Voirie

Vice-Président : André GALLINARO

Membres : Edmond AUSSEL, Michèle BEGUE (Vacquiers), **Dante BRUN**, Olivier CORACIN (Saint Sauveur), **Horacio CARVALHO**, Gilles CROS (Cépet), Pascale BINET, Anne-Marie FERNEKESS (Bouloc), **André GALLINARO**, Maurice GARRABET (Fronton), Didier GARRIGUES (Villaudric), Janine GIBERT, Benjamin HENEIN (Cépet), Christelle MARROT (Villaudric), Alain RIQUET (Vacquiers), Jean-Pierre ROUANET (Bouloc), Sébastien VINEL (Saint Rustice), Michel WASJTER (Castelnau d'Estrétefonds)

Technicien : Christophe LARTIGUE

COMMISSION / Promotion du territoire

Vice-Président : Colette SOLOMIAC

Membres : Nadine ABAD-LAHIRLE (Castelnau d'Estrétefonds), Jean-Emmanuel BOULISSIERE (Vacquiers), **Marina DAILLUT**, **Gilbert ESTAMPE**, **Janine GIBERT**, **Rodolphe JACQUOT**, **Alexis JAUZION**, **Michèle JOB**, Nicolas LE CHEVILLER (Villaudric), **Michele LISSARRE**, Nathalie POURCEL (Fronton), Abdel RIAD (Villaudric), **Maria RUBIO**, **Colette SOLOMIAC**, **Marie-Ange SORIANO**, **Muriel TORNOS**

Technicienne : Géraldine RODRIGUES

COMMISSION / Attribution des places en crèche

Vice-Président : Rodolphe JACQUOT

Membres : **Rodolphe JACQUOT**, Mathilde VILBOUX (Vacquiers), **Maria RUBIO**, **Nadine ABAD**, **Jean-Michel FOUGERAY**, **Karine BARRIERE**, **Janine GIBERT**, **Michèle LISSARRE**, **Marina DAILLUT**, **Sophie TIRMAN**, Abdel RIAD (Villaudric)

Technicienne : Karine GRANERO

Le Projet de territoire

Le projet de territoire est une **feuille de route opérationnelle** qui porte une **vision stratégique partagée du territoire**, étayée par des **diagnostics** récurrents, focalisés sur les objectifs prioritaires, à savoir la qualité de vie, l'aménagement de l'espace, la dynamique économique et l'intégration harmonieuse dans un environnement territorial dynamique.

En **2019**, le Conseil communautaire a adopté un premier projet de territoire, issu d'un travail collectif et concerté. A l'issue d'une crise sanitaire ayant rendu encore plus manifeste le besoin d'une **action de proximité**, dans un contexte européen et international ayant rendu encore plus urgente la **transformation écologique**, le Conseil communautaire issu des élections de 2020 a souhaité **actualiser et approfondir les orientations et les programmes d'actions du projet de 2019** en faisant participer les élus municipaux, les agents des 10 communes et de l'intercommunalité et, bien sûr, les habitants du territoire.

Chronologie de l'actualisation du projet de territoire



* La CCF a assuré la conception des questionnaires et du guide d'entretien, et la compilation des résultats. Les communes ont relayé l'enquête auprès des habitants.

Un projet issu d'une réflexion commune

L'actualisation du projet de territoire s'est ressourcée du travail de réflexion des **élus réunis en ateliers thématiques** (économie, habitat, qualité de vie, interdépendances territoriales) le 1^{er} avril 2022, appuyé par les **documents de planification** (PCAET, PLH) et par des diagnostics thématiques.

Cette réflexion a été enrichie grâce à une **enquête quantitative et qualitative menée auprès des habitants du territoire** du 1^{er} juillet au 1^{er} septembre 2022. L'enquête – qui a réuni **320 participants en ligne**, en majorité actifs de 36 à 65 ans, et **27 interviewés**, personnes investies dans la vie locale –, a confirmé l'appréciation que les habitants ont du cadre de vie et de la qualité des services du territoire (85 % ont une opinion bonne ou excellente) et le souhait fort de les voir préserver à l'avenir devant les défis de l'urbanisation, de l'évolution des mobilités et de l'accessibilité des services, notamment médicaux. Une voirie plus sûre, une place meilleure pour le vélo et de meilleurs services de transport collectifs sortent en tête des attentes exprimés par les répondants.

Les services fournis par l'intercommunalité dans ses domaines de compétence – petite enfance et jeunesse, portage de repas et transport à la demande, accompagnement numérique, collecte des déchets, promotion touristique et accompagnement des entreprises – sont bien appréciés par leurs usagers respectifs. Les services municipaux – enfance, sport et culture – et la vie locale – commerces, associations – sont en revanche plébiscités. Seuls le volume et la diversité de l'offre médicale suscitent la réserve des répondants.

Il s'en est dégagé aussi comme une évidence que la **CC du Frontonnais est une intercommunalité de services** qui remplit convenablement ses missions. En revanche, **l'appartenance s'exprime toujours au niveau des communes, et les liens se nouent au niveau de bassins de vie qui recourent le périmètre intercommunal.**

Un projet décliné sur 4 axes

Le **projet de territoire actualisé**, décliné sur **quatre axes** qui sont autant de **défis stratégiques** que le Frontonnais doit affronter avec ambition et réalisme, a été adoptée par le **Conseil communautaire** lors de sa réunion du 15 décembre 2022.

Le Frontonnais VERT

Au cœur d'un Nord Toulousain transformé par la croissance démographique et par l'avancée de l'urbanisation, le Frontonnais doit préserver son identité rurale, viti-vinicole et son patrimoine naturel et architectural.

Le Frontonnais ATTRACTIF

À la jonction des deux zones d'emploi les plus dynamiques d'Occitanie, le Frontonnais doit savoir consolider son attractivité pour attirer des entreprises innovantes et créatrices d'emplois.

Le Frontonnais SOLIDAIRE

À l'heure où la proximité est le maître mot des services publics, le Frontonnais assure un égal accès aux services à tous ses habitants, en mutualisant les moyens entre communes là où c'est opportun.

Le Frontonnais OUVERT

Au cœur d'un espace régi par de multiples interdépendances, le Frontonnais collabore avec ses territoires voisins au profit de ses habitants, des communes, des associations et des entreprises.

Le projet de territoire, socle des contractualisations avec les partenaires

Le **projet de territoire** est le socle des contrats signés par la CC du Frontonnais avec l'Etat (Contrat de Relance et Transition Ecologique, CRTE), la Région (Contrat Territorial Occitanie, CTO) et le Conseil Départemental de Haute-Garonne (Contrat de Territoire, CT), tout comme du partenariat avec Toulouse Métropole et les EPCI voisins.

Le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

- Le **Contrat de relance et de transition écologique** (CRTE), outil d'action territorialisée et partagée en faveur de la transition écologique et de la cohésion sociale, répertoriant les engagements réciproques de l'Etat, de la CC du Frontonnais et de ses communes, a été validé par le Conseil communautaire réuni le 16 décembre 2021 et signé par le Préfet de la Région Occitanie, Préfet de la Haute-Garonne, et par le Président de la CC du Frontonnais. La maquette financière pour l'année 2022, récapitulant les crédits mobilisés sur l'année, et le programme prévisionnel pour 2023 ont été adoptés par le Conseil communautaire dans sa séance du 13 mars 2023.

Le Contrat de Projet 2022-2027

- Le **Contrat de Projet 2022-2027** signé entre la CC du Frontonnais et le Conseil départemental de la Haute-Garonne le 15 juin 2022 se veut un cadre de partenariat renforcé, faisant converger les projets portés par la CC du Frontonnais et les priorités du Département.

La Convention Territoriale Globale 2023-2024

- Elaboré à l'issue d'un long travail de réflexion mené en 2021 qui a associé les élus et les techniciens communautaires et municipaux, la **Convention Territoriale Globale 2023-2024** et son plan d'actions menées par la CCF et par les communes, dispositif contractuel privilégiant une démarche transversale visant à maintenir et à développer l'ensemble des services aux familles grâce à un plan d'actions tenant compte des compétences et des champs d'intervention respectifs de la Communauté de Communes du Frontonnais et de ses communes membres, a été adoptée par le Conseil communautaire dans sa séance du 15 décembre 2022.

Le Contrat Régional 2022-2028

- Le **Contrat Régional 2022-2028 avec la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée** (CTO) a été approuvé par le PETR Pays Tolosan, dont la CC du Frontonnais est membre, dans la réunion du 8 septembre 2022 et par le Conseil communautaire dans sa séance du 15 décembre 2022. Le CTO constitue la « feuille de route stratégique » partagée entre le territoire couvert par le PETR Pays Tolosan, le Département de la Haute-Garonne et la Région pour la période 2022-2028.

Le Partenariat territorial du Nord Toulousain

- Le **Partenariat territorial du Nord Toulousain** consolide et facilite les coopérations entre les communautés de communes du Frontonnais, des Hauts Tolosans et du Val'Aigo et Toulouse Métropole, notamment en matière de mobilité, de développement et attractivité, d'agriculture et alimentation, de tourisme et culture. La convention de partenariat a fait l'objet d'une rédaction commune par les élus et les techniciens des 4 EPCI durant l'année 2022. La signature est prévue au printemps 2023.

Le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

En décembre 2021, après validation par le Conseil communautaire et signature par le Préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, la CC du Frontonnais a été reconnue **périmètre de contractualisation avec l'Etat pour les programmes et les actions ayant trait à la relance et à la transition écologique**.

Le Frontonnais a ainsi été confirmé comme territoire de projet faisant l'objet de programmes d'actions en faveur de la transition écologique, du développement économique et de la cohésion territoriale menés par l'EPCI et par ses communes avec le soutien de l'Etat.

Le **Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)** représente l'outil contractuel explicitant les objectifs et les conditions de ce partenariat territorial et confirmant l'engagement des parties à mettre en œuvre le **programme d'actions**, déclinaison opérationnelle du **projet de territoire**, organisé en axes et orientations. Le CRTE est un outil vivant, dont les annexes sont actualisées chaque année afin de répertorier les crédits mobilisés dans l'année en cours et inventorier les projets ayant vocation à recevoir des financements dans l'année à venir.

Axes et orientations du CRTE

AXE 1 : Garantir un développement durable et de qualité du Frontonnais

- Accueillir des nouvelles populations en assurant une gestion économe de l'espace ;
- Pratiquer un aménagement de l'espace exemplaire (combattre l'artificialisation des sols, combattre le risque de banalisation et sauvegarder le cadre naturel, préserver la biodiversité, assurer la qualité du cadre de vie en favorisant le maillage vert et bleu) ;
- Réduire la consommation énergétique grâce aux rénovations énergétiques et à la construction de bâtiments sobres ;
- Encourager les mobilités actives ;
- Encourager l'agriculture respectueuse de l'environnement et les circuits courts ;
- Protéger la ressource en eau ;
- Consommer de façon durable, grâce à une gestion sobre et efficace des ressources et au recyclage.

AXE 2 : Nourrir le sentiment d'appartenance et assurer l'accès aux services publics et au public de qualité

- Adapter et dimensionner l'offre de services publics et au public aux besoins diversifiés et évolutifs des populations ;
- Exploiter les ressources et les compétences internes de façon optimale en faisant un recours opportun à la mutualisation des services ;
- Mener une politique éducative du territoire riche et cohérente, fondé sur le dialogue et le partenariat entre les communes et la CCF ;
- Diversifier l'offre de services de santé et mener une politique de lutte contre la dépendance et l'isolement des personnes âgées, handicapées et isolées ;
- Assurer un accès général et équitable au numérique ;
- Renforcer l'accessibilité de la voirie et des espaces publics ;
- Encourager la convivialité génératrice de lien social par un cadre urbain accueillant et la création d'espaces et équipements publics sportifs et culturels ;
- Associer les habitants et les acteurs du territoire à l'élaboration et la mise en œuvre des actions municipales et communautaires.

AXE 3 : Consolider l'attractivité et le rayonnement territorial du Frontonnais

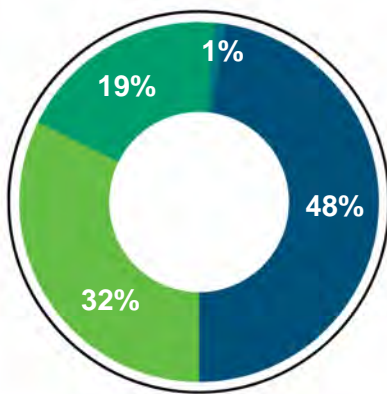
- Attirer des entreprises créatrices d'emplois et des activités productives respectueuses de l'environnement et économes en foncier ;
- Encourager le développement de l'emploi local, grâce notamment à la création des espaces de coworking et des solutions d'hébergement professionnel ;
- Encourager le développement des filières de formation sur le territoire ;
- Œuvrer pour la synergie entre l'emploi et les entreprises locales ;
- Travailler en cohérence et en réciprocité avec la Métropole de Toulouse et les EPCI voisins ;
- Soutenir la dynamique commerciale des centres-villes en encourageant l'achat local et en combattant la fuite commerciale ;
- Encourager une mobilité respectueuse de l'environnement et faciliter les déplacements à l'intérieur du Frontonnais et vers les territoires voisins.
- Promouvoir activement le tourisme en mettant en valeur le patrimoine naturel et le vignoble de Fronton.

Budget

Budget principal

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (en 2022)

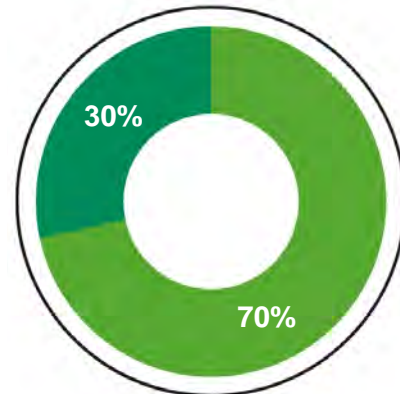
15 090 949.20 € soit 544.84 €/habitant



- Charges à caractère général
- Autres charges de gestion courante
- Remboursement des intérêts de la dette (1%)
- Frais de personnel

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (en 2021)

18 735 683.69 € soit 676.29 €/habitant



- Impôts
- Autres

FONCTIONNEMENT RÉSULTAT (en 2022) : 3 644 734.49 €
 INVESTISSEMENT RÉSULTAT (en 2022) : 1 683 022.05 €

COMPÉTENCES EXERCÉES PAR LA CCF POUR LE COMPTE DES COMMUNES (en 2022)

Compétences exercées	Charges de fonctionnement (en €)	Part dans les dépenses de fonctionnement
Administration générale dont allocations de compensation	7 003 546 5 711 925	46.40 %
Aménagement de l'espace	554 559	3.67 %
Centre d'Animation Jeunesse	425 420	2.82 %
Développement économique	368 715	2.44 %
Salubrité - ordures ménagères	1 002 621	6.64 %
Multi Accueil - Crèches	1 302 297	8.63 %
Police (6 communes sur 10)	58 236	0.38 %
Promotion du territoire	463 340	3.07 %
Relais d'Assistantes Maternelles	161 042	1.07 %
Services à la population (TAD, portage repas)	800 868	5.30 %
Technique Ingénierie	3 019 470	20.01 %

Fiscalité professionnelle unique

Passée à la fiscalité professionnelle unique depuis 2018, la CC du Frontonnais verse chaque année aux communes une allocation de compensation calculée sur la base des impôts économiques de 2017. Ces données peuvent être révisées librement avec l'accord des communes.

ALLOCATIONS DE COMPENSATION

(en 2022)

Bouloc	Castelnau	Cépet	Fronton	Gargas	soit au total 5 711 925 €
420 201 €	2 597 084 €	130 406 €	712 753 €	63 281 €	
Saint-Rustice	Saint-Sauveur	Vacquiers	Villaudric	Villeneuve	
24 012 €	574 021 €	86 458 €	65 748 €	1 037 961 €	

Fiscalité 2022

Contribution Foncière des Entreprises	31.84 %
Taxe Foncière Propriétés bâties	7.26 %
Taxe Foncière Propriétés non bâties	36.48 %

Hausse des valeurs cadastrales actée par la loi des finances = 3,4 %

Dettes 2022

Capital restant dû	7 711 991,59 €	4 emprunts renégociés, avec un gain sur la durée résiduelle	10 437,14 €
Annuité 2022	985 517,16 €		
Emprunt à terme	269 453 €	Ration de désendettement 2022 (années)	1.7

Budget annexe

Budget collecte des ordures ménagères (OM) et valorisation des déchets (déchèterie, tri sélectif)

	Fonctionnement		Investissement		1.96 €/litre Redevance spéciale
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
Réalisation 2022	3 967 992 €	4 346 780 €	323 275 €	751 343 €	12.50 % Taxe d'enlèvement des OM
Résultat 2022	378 787 €		428 086 €		

**BUREAU
COMMUNAUTAIRE**

**RELATIONS INSTITUTIONNELLES /
CONTRACTUALISATION / CONSULTATION**

Alexandra EYMERI-DOUZANS

CRTE / Projet de territoire
François LALANDE

**PÔLE
JURIDIQUE /
URBANISME**

Valérie DERAMOND

● **Instruction du
droit des sols**
Valérie DERAMOND

● **Conformité**
Valérie DERAMOND

● **Juridique**
Valérie DERAMOND

**PÔLE
PLANIFICATION/
AIDE AUX COMMUNES**

Marion BORRULL

● **Planification**
Marion BORRULL

● **Habitat**
Marion BORRULL

**PÔLE
ENVIRONNEMENT**

Christophe LARTIGUE

● **Gestion de l'eau**
Christophe LARTIGUE

● **Gestion et
valorisation
des déchets**
Sébastien JEREMIE

**PÔLE
TECHNIQUE
INGÉNIERIE**

Christophe LARTIGUE

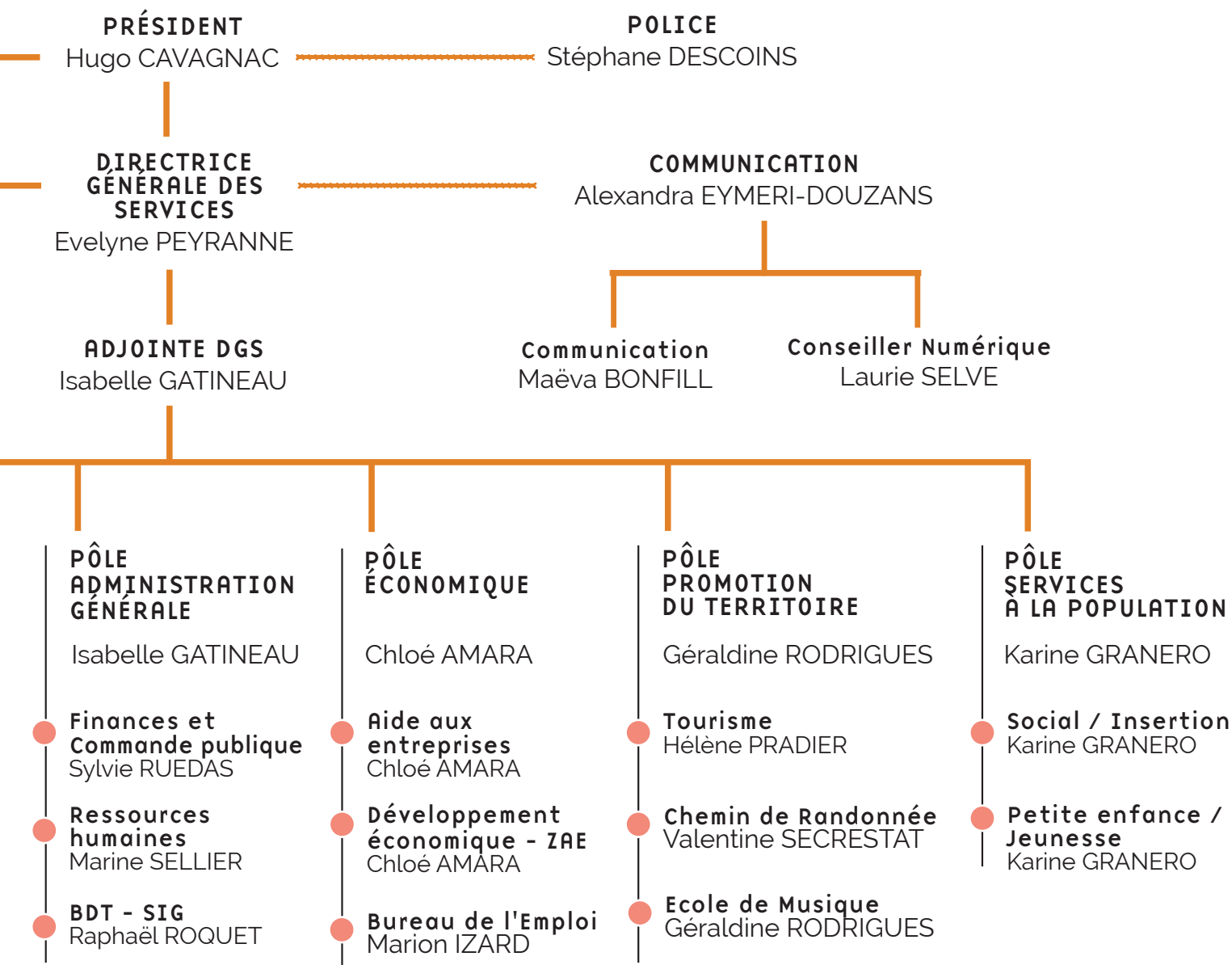
● **Exploitation**
Brice BAILLUS

● **Ingénierie**
Christophe LARTIGUE

● **GDP**
Stéphan LAPORTE

● **Bâtiments**
Francis LACHURIE

Organigramme des services



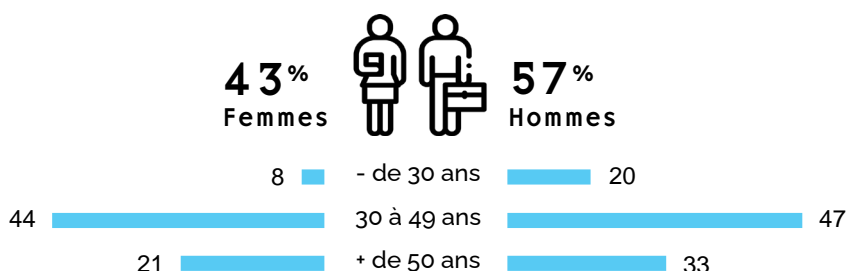
Ressources humaines

Le Service Ressources Humaines est composé de deux agents titulaires à temps complet. Au cours de l'année 2022, un de ces agents a été remplacé par un agent contractuel à temps partiel.

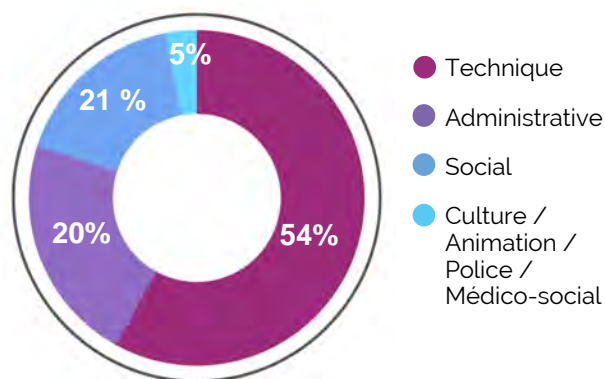
Les effectifs en 2022



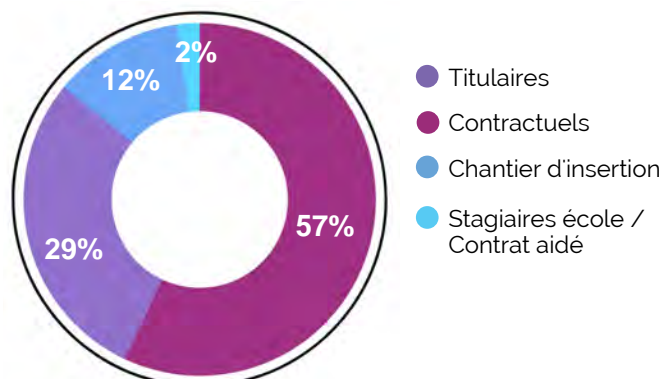
Répartition des agents par âge et par sexe



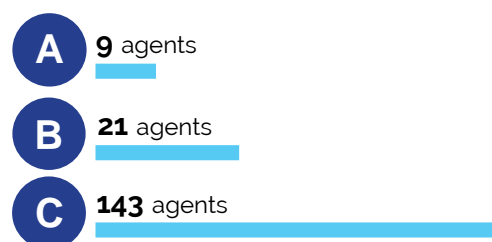
Répartition des agents par filière



Répartition des agents par statut



Répartition des agents par catégorie



Suivi des carrières & Formation

Stagiairisation	3
Titularisation	1
Avancement d'échelon	47
Avancement de grade	7
Promotion interne	1
Formations	61

Mutualisation des services

L'article L.5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales permet aux EPCI à fiscalité propre et à une ou plusieurs de ses communes membres de se doter de services communs, indépendamment de tout transfert de compétences. Dans un esprit d'efficacité et d'efficacités, ces services communs peuvent être chargés de l'exercice de missions opérationnelles et fonctionnelles en matières diverses (gestion administrative, informatique, expertise fonctionnelle etc.).

La CC du Frontonnais et les communes membres ont affirmé leur volonté de travailler dans un esprit de mutualisation ayant pour vocation de rationaliser, valoriser et optimiser la ressource humaine et les compétences disponibles aux niveaux des communes. Le schéma de mutualisation de la CC du Frontonnais a été adopté par le Conseil communautaire lors de sa réunion du 19 mai 2016. Les actions et les mesures prévues font l'objet d'un rapport-bilan annuel présenté au Conseil communautaire lors du débat d'orientation budgétaire.

D'autres actions complètent ce schéma, notamment :

- Le service d'instruction des actes d'urbanisme, en régime de prestation de services (v. infra p. 26)
- Le service commun de direction entre la CC du Frontonnais et la commune de Fronton, créé par délibération n° 20/106 du 25 novembre 2020 à compter du 1^{er} janvier 2021 ;
- Le service commun de communication entre la CC du Frontonnais et la commune de Fronton, créé par délibération n° 21/010 du 2 mars 2021 à compter du 1^{er} avril 2021 ;
- Le service commun de police intercommunale, créé en 2013, avec la création de la CC du Frontonnais ;
- Le service de rédaction des arrêtés de police en régime de prestation de services (v. infra p. 30) ;
- Le service commun du Conseiller numérique, service communautaire de proximité créé par délibération n° 21 /048 du 15 juin 2021- à compter du 15 juillet 2021 (v. infra p. 42-43).

Le Service commun de Communication / Relations institutionnelles

Le service est composé de 2 agents soit 1.1 ETP au compte de la CC du Frontonnais. Dans l'exercice des missions qui lui ont été confiées il :

- Assure la visibilité externe et interne des actions menées dans le cadre des compétences communautaires utilisant des supports de communication adaptés aux diverses catégories de public ;
- Facilite la participation des élus municipaux et communautaires aux débats sur les grands enjeux territoriaux grâce à la veille sur les sujets stratégiques et les formes de contractualisation en cours et accompagne les élus dans l'élaboration et la mise en œuvre d'outils, programmes ou compétences nouvelles ;
- Organise des consultations citoyennes (enquêtes, ateliers, conférences, débats etc.) pour obtenir l'avis éclairé des habitants sur des thématiques à enjeux, des évolutions des politiques publiques, des services, des compétences ou des mutualisations à mettre en œuvre.

En 2022, le Service a assuré notamment :

- Le démarrage de la procédure en vue de la création d'un nouveau site internet de la CC du Frontonnais en raison de l'obsolescence avéré du site actuel : rédaction du cahier des charges, lancement de l'appel d'offres et sélection du prestataire, l'agence Cosiweb de Ramonville-Saint-Agne, chargée de la construction de l'arborescence, de la création graphique et de l'intégration des contenus ;
- L'acquisition et la mise en place de l'outil de communication IntraMuros, application mobile d'information territoriale, portée par la CC du Frontonnais, mais gérée directement par les communes qui peuvent activer ou désactiver des fonctionnalités et associer un nombre illimité de contributeurs (agents, associations, structures) avec droits d'accès prédéfinis ;
- La création ou la mise à jour des supports d'information relatifs aux services assurés par la CC du Frontonnais dans l'exercice de ses compétences en matière de collecte des déchets, petite enfance et jeunesse, action sociale d'intérêt communautaire, développement économique et promotion du territoire ;
- Dans le cadre de l'actualisation du projet de territoire de la CC du Frontonnais suivant à la conclusion en décembre 2021 du Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) avec l'Etat, réalisation de deux enquêtes en ligne à destination des élus et des agents communautaires et municipaux (février 2022) et des habitants du Frontonnais (juillet-août 2022) afin de recueillir leur avis et attentes relatives au développement du territoire ;
- En étroite collaboration avec les autres services de la CC du Frontonnais, l'élaboration du rapport d'activité annuel et l'actualisation des supports de communication intercommunale.

Informatique

Le service informatique est constitué d'un agent à temps complet, en charge de la mise à jour de la Banque de données territoriales (BDT), de la gestion du parc informatique et téléphonique de la CCF.

Telecom / Messagerie / Informatique : les nouveautés de l'année



Mise en place d'un Endpoint Detection and Response (EDR) lors du renouvellement de l'antivirus. Un EDR possède toujours la capacité de détection des virus, mais ajoute une part importante d'intelligence artificielle correspondant à de l'analyse comportementale des postes informatiques. Ce processus est couplé à un SOC (centre opérationnel de sécurité) où l'humain est toujours présent..



Modifications de forfaits téléphoniques pour mieux répondre aux besoins des services notamment pour le recensement des actifs de la CCF (GPS) parties Voirie et Espaces Verts.



Mise en place du programme France Relance - Volet Cyber Sécurité piloté par l'ANSSI, via la première phase dite "Pack Initial" qui a permis de définir un état des lieux organisationnel et technique de l'EPCI puis de proposer un Plan pluriannuel de sécurisation en partant d'un indice de cybersécurité d'un état initial à un objectif à atteindre (39 actions estimées). L'opération a bénéficié d'une subvention de 40 000 € de l'ANSSI (47 % du coût total). La deuxième phase dite "Pack Relais" consiste à déployer ce Plan de Sécurisation sur trois ans.

Le système d'Information Géographique (SIG), un outil informatique d'une importance capitale

La Banque de données Territoriales (BDT) est désormais pleinement opérationnelle sous GEO. De nouvelles données sont disponibles comme le Schéma directeur de la voirie, les panneaux d'agglomérations – gérés dans l'appli GEO VOIRIE et mises à disposition désormais en temps réel sous GEOCADASTRE/GEOXALIS – et les permis de louer pour les trois communes concernées (Bouloc, Fronton, Saint Sauveur).

L'outil s'est enrichi de fonctionnalités nouvelles comme la visualisation des canalisations en eau potable en PVC posés avant 1980 ou de dates inconnues dans la base (sous GEOCADASTRE/GEOXALIS) et la possibilité de retrouver les zones de modification (dans le module GEO AEP). L'historique de l'intégration est désormais accessible dans la fiche de SUIVI AEP. La montée de version de l'application GEO AEP a résolu les problèmes d'instabilité qui pouvaient apparaître lors du processus d'intégration des recouvrements au format DWG.

La classification et le regroupement des thèmes par grands domaines – CADASTRE, VOIRIE, AMENAGEMENT, RISQUES, RESEAUX HUMIDES, RESEAUX SECS, ENVIRONNEMENT et DIVERS – permettent un accès amélioré aux données.

Les versions mobiles des applications métier VOIRIE et ESPACE VERTS permettent le recensement précis et l'entretien du patrimoine de la CCS. Les applis sont téléchargeables sur Play Store et Apple Store, l'accès étant réservé aux seules personnes autorisées.

Marchés publics

MARCHÉS DE TRAVAUX

OBJET	ATTRIBUTAIRE	MONTANT HT
Commune de Villaudric - Urbanisation de la route de Fronton (RD29)	EIFFAGE ROUTE GRAND SUD	168 891,50 €
Commune de Fronton - Urbanisation de la route de Toulouse (RD4)	FRONTON TP	475 354,80 €
Commune de Bouloc - Aménagement urbain du chemin de Saint-Jean (RD63C)	SPIE BATIGNOLLES MALET	354 670,90 €
Commune de Villeneuve-lès-Bouloc - Création d'un cheminement piétonnier le long de la route d'Ensarla (RD45A)	ETUDES CONSEILS ET TRAVAUX PUBLICS	98 524,80 €
Commune de Villeneuve-lès-Bouloc - Création d'un cheminement piétonnier le long de la route de Vacquiers (RD30)	EIFFAGE ROUTE GRAND SUD	159 263,00 €
Commune de Castelnaud d'Estrétefonds - Cheminement piétonnier le long de la route de Saint-Rustice (RD77)	DELAMPLE VRD	426 018,23 €
Commune de Saint-Sauveur - Cheminement piétonnier le long du chemin de Gleyzes	CASSIN TP VOIRIE BATIMENT TERRASSE	695 653,50 €
Commune de Cépet - Cheminement piétonnier le long de la route de Toulouse (RD14)	SPIE BATIGNOLLES MALET	183 317,75 €
Communauté de Communes du Frontonnais - Travaux d'aménagement de la Maison de l'Economie	CMPGB / GILL'ALU / HESTIA GEMIN / SAS AVIGI / ILEX ARC CLIM / MYD'L	604 610,38 €

MARCHÉS DE FOURNITURES ET DE SERVICES

OBJET	ATTRIBUTAIRE
Balayage mécanisé des voies du territoire de la CC du Frontonnais	LABESSOUILLE LECTOUTEUX
Hydrocurage pluvial et aspiration regards	LABESSOUILLE LECTOUTEUX
Services à la personne (TAD + portage de repas)	ANSAMBLE
Entretien des locaux de la CC du Frontonnais	G'NETTE PROPRETE
Renouvellement et migration du SIG	CIRIL GROUP
Gestion et animation des CAJ	LEC GRAND SUD
Acquisition de bacs roulants et de pièces détachées pour la collecte des déchets ménagers et assimilés	CONTENUR / COMPOECO SULO FRANCE
Gestion administrative et pédagogique de l'EMIF	LEC GRAND SUD
Acquisition de matériel informatique et prestations associées	BERGER-LEVRAULT

02.

**Un territoire
attractif**

Aménagement de l'espace

L'aménagement de l'espace concerne l'organisation globale du territoire considéré dans une perspective dynamique et envisagé sous l'aspect de l'utilisation des sols, de l'organisation du bâti, de la répartition des équipements et des différentes activités qui ont lieu à l'intérieur de son périmètre et en interaction avec les territoires voisins.

La mise en œuvre de la politique d'aménagement de l'espace de la CCF est assurée par deux services : l'instruction des autorisations liées au droit du sol et l'accompagnement des communes sur la planification et l'évolution des documents d'urbanisme..

Un territoire pluriel au cœur des dynamiques métropolitaines

Le Frontonnais regroupe à l'intérieur de son périmètre **plusieurs bassins de vie de proximité** résultant des traditions locales (agriculture, commerce etc.) et du biotope, articulés autour de **trois pôles complémentaires**, Castelnau d'Estrétefonds, Fronton et Bouloc, identifiés comme centres intermédiaires d'équipements et de services.

Espace périurbain dans l'aire d'influence de Toulouse, caractérisé à la fois par un bon accès aux services et par une importante mobilité pendulaire, le Frontonnais participe aux **dynamiques territoriales régionales**.

A un point nodal du réseau d'aires d'influence des villes moyennes au centre duquel se trouve l'aire de Toulouse, matérialisé par d'importants flux démographiques, économiques et de mobilité, le Frontonnais se situe :

- A la jonction des **deux zones d'emploi les plus dynamiques** de la Région Occitanie, les zones de Toulouse et de Montauban.
- Sur **l'axe de mobilité Montauban-Toulouse**, identifié par l'Observatoire régional des transports Occitanie comme le second corridor de France après Aix-Marseille et le premier corridor d'Occitanie pour les navettes domicile-travail.

Situé à cheval sur **l'unité urbaine (UU) de Toulouse** à laquelle appartiennent 7 de ses 10 communes, le Frontonnais est un territoire mi-urbain / mi-périurbain, caractérisé par une variation de la densité urbaine.

Le schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Nord Toulousain

Un territoire à dominante rurale et périurbaine, avec des réalités urbaines au contact de la métropole

Le **syndicat du SCoT du Nord Toulousain** regroupe quatre communautés de communes, les Hauts Tolosans, **le Frontonnais**, le Val'Aigo et les Coteaux du Girou, soit 66 communes sur une superficie totale de **891 km²**.

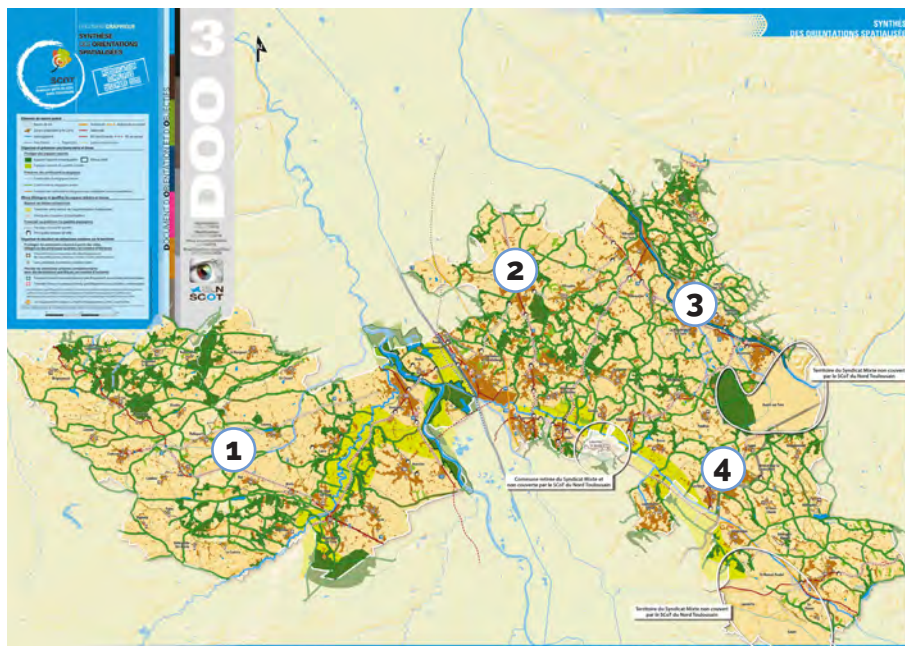
Document de planification stratégique adopté le 4 juillet 2012, le **SCoT du Nord Toulousain** est en révision depuis le 21 juin 2018 afin d'intégrer les dispositions des ordonnances de 2020 issues de la loi ELAN portant sur la **modernisation des SCoT** et sur la **rationalisation de la hiérarchie des normes**.

L'année 2022 a été marquée par la reprise des **travaux menés en ateliers thématiques** et par l'**actualisation du diagnostic** qui servira de base au **Projet d'Aménagement Stratégique** (ancien PADD). La CCF a formulé une contribution et des observations dans le cadre du Comité Technique du SCoT qui réunit des techniciens du syndicat mixte et des EPCI membres. Dans un contexte encore flou lié notamment à l'application de la **loi Climat et Résilience du 22 août 2021**, la CC du Frontonnais, **personne publique associée de plein droit aux travaux du SCoT au titre de sa compétence en matière de programme local d'habitat**, a entendu y contribuer de manière active par un éclairage des réalités et des dynamiques territoriales à même de faire ressortir les enjeux spécifiques du Frontonnais.

La **contribution écrite formulée** par la CCF à l'issue d'un travail collaboratif des élus municipaux et communautaires a suscité une **nécessaire réflexion de prospective territoriale** au regard du ralentissement du rythme de l'artificialisation imposé par la loi Climat et Résilience afin d'atteindre l'objectif de Zéro Artificialisation Nette des sols (ZAN) fixé pour 2050 et renforcé par la SRADDET Occitanie dont l'ambition est de « réussir le Zéro Artificialisation Nette à l'échelle régionale à horizon 2040 ».

La **contribution de la CCF aux travaux de révision du SCoT** a été adoptée par Conseil Communautaire dans sa réunion du 27 septembre 2022 et communiquée aux partenaires.

Carte du SCoT du Nord Toulousain



- 1 CC des Hauts Tolosans**
29 communes
34 333 habitants
- 2 CC du Frontonnais**
10 communes
27 217 habitants
- 3 CC Val' Aigo**
9 communes
17 962 habitants
- 4 CC Coteaux du Girou**
18 communes
21 926 habitants

Le Schéma d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage (SDAHGV)

Suite aux travaux d'élaboration d'un projet territorial d'accueil et d'habitat des Gens du Voyage adopté en 2021, la CCF s'est inscrite dans la continuité de ses engagements et a fait l'acquisition pour l'euro symbolique d'un terrain identifié pour une aire d'accueil de 10 places à Fronton en date de l'acte du 12 octobre 2022. Des échanges avec notre partenaire MANEO ont permis d'élaborer une première esquisse de l'aire et d'en affiner les contours. Les solutions opérationnelles sont en cours de finalisation pour faire émerger le premier projet d'aire d'accueil sur le territoire du Frontonnais, permettant d'apporter une première solution d'accueil aux gens du voyage itinérants.

En matière de sédentarisation, le projet territorial, en cohérence avec le Schéma Départemental, prévoit d'apporter des solutions d'ancrage, notamment par l'édification de terrains familiaux locatifs. Au cours de l'année 2022, d'une part, plusieurs potentiels sites d'implantation future ont été identifiés et ont fait l'objet d'une visite de terrain, accompagnée par MANEO, afin de déterminer l'opportunité et la faisabilité de terrains familiaux locatifs. Malheureusement, bien que permis par la loi, les services de la DDT n'ont pas ouvert la possibilité de créer des terrains familiaux locatifs en Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limités (STECAL).

D'autre part, l'Etat et le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, copilotes du schéma départemental, ont ouvert aux territoires une Mise en Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) qui a pour ambition d'analyser et répondre aux besoins d'ancrage des Gens du Voyage. Cet accompagnement s'inscrit dans la continuité de la mission d'assistance aux EPCI et concerne les ménages sédentarisés sur les aires d'accueil, en situation d'ancrage déjà repérés par les territoires ou encore les ménages en situation d'habitat indécemment ou en situation d'urgence. La première phase de ce travail a débuté par un questionnaire récapitulatif de l'ensemble des situations observées sur le territoire de la CCF.

Instruction des droits des sols - service mutualisé par les 10 communes

Créé en 2008, le service d'instruction des autorisations d'urbanisme de la CCF est composé de :

- Un responsable de service
- Trois agents instructeurs de l'application du droit du sol (ADS)
- Un agent pour l'instruction des certificats d'urbanisme simple et du contrôle des conformités
- Un agent chargé du secrétariat

Le Service urbanisme instruit chaque année environ 2 500 demandes d'autorisation pour l'ensemble des communes du territoire. 2 522 dossiers ont été délivrés en 2022, contre 2 669 en 2021.

AUTORISATIONS D'URBANISMES

(en 2022)

	Certificats d'Urbanisme	Déclarations préalables	Permis de construire	Permis de démolir	Permis d'aménager
Bouloc	134	138	42	1	4
Castelnau	326	194	92	0	2
Cépet	64	56	25	0	2
Fronton	304	185	142	3	8
Gargas	49	31	28	0	0
Saint-Rustice	38	12	9	0	2
Saint-Sauveur	70	45	43	1	7
Vacquiers	41	66	27	1	1
Villaudric	83	44	38	0	1
Villeneuve	75	66	32	0	0
TOTAL CCF	1 184	827	478	6	27

Chaque accord fait l'objet d'un contrôle de conformité. En 2022, 561 contrôles ont été effectués (464 en 2020).

CONTRÔLES EFFECTUÉS sur l'ensemble du territoire

(en 2022)

DAACT	ACCORD	IRRECEVABLE TACITE / ANNULE	REFUS	TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES
319	213	32	76	23



Dématérialisation / Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU)

L'année 2022 a permis le déploiement de la dématérialisation des autorisations d'urbanisme. Toutes les communes peuvent recevoir sous forme électronique les demandes d'autorisation d'urbanisme et les communes de plus de 3 500 habitants assurent leur instruction sous forme dématérialisée. Les communes étant toujours le guichet unique et les interlocutrices en amont de l'instruction, cette démarche de dématérialisation exige une collaboration étroite entre le service intercommunal mutualisé et les services d'urbanisme des communes.

PLATAU, la plateforme d'échange et de partage conçue et mise à disposition par l'Etat permet l'accès en temps réel aux dossiers de tous les acteurs intervenant dans l'instruction. Les applications PLATAU et @CTES sont interfacées pour les communes de la CCF afin de créer une continuité entre l'instruction de la demande d'autorisation d'urbanisme et la transmission de la décision au préfet au titre du contrôle de légalité, et à la fiscalité. Ainsi, les communes peuvent dématérialiser ces deux actions, l'instruction et la télétransmission. Elles disposent à cette fin d'un logiciel adapté permettant la connexion à PLATAU. L'enjeu est d'éviter d'avoir à rematérialiser les dossiers.

Juridique - Fonciers - Actes administratifs

Reprise des voies de lotissement

Afin de veiller au maintien de la qualité des équipements de voirie dans le périmètre intercommunal, la CC du Frontonnais étudie la reprise des voiries structurantes et des réseaux des lotissements jugés d'intérêt communautaires.

En 2021, la CCF a décidé de la reprise des voiries structurantes et réseaux de 5 lotissements jugés d'intérêt communautaire à Villeneuve Les Bouloc (*Les Hauts de Bellevue, le Village*) et Cépét (*Le clos de Paule, les Jardins de Paule, le Clos des Pêcheurs*). 9 lotissements terminés sont en instance d'analyse technique et administrative préalable à une éventuelle reprise si les conditions sont réunies et 27 actes authentiques en la forme administrative ont été rédigés en 2022.

Contentieux infractions au code de l'Urbanisme

Constructions illégales sans autorisation d'urbanisme et en infraction au règlement du PLU de la commune	12	21 dossiers ouverts (en 2022) pour infractions au code de l'urbanisme (contre 24 en 2021)
Coupe et abattage d'arbres en « Espace Boisé » classé	5	
Terrassement et modification du terrain naturel en périmètre protégé par un plan de préservation des risques naturels « Mouvements de terrain »	2	
Construction en périmètre protégé ABF	1	
Dépôt illicite de véhicules	1	

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

L'intercommunalisation de la compétence urbanisme

L'année 2022 a été marquée par des travaux préparatoires à un transfert de la compétence PLU des communes à l'EPCI qui les représente. De par l'intention d'avancer sereinement avant une obligation légale qui pourrait intervenir dans les prochaines années et par souci d'une planification à engager au regard des enjeux croissants du territoire, l'ensemble des Maires, conjointement à la Commission Aménagement ont souhaité organiser les travaux préparatoires. C'est ainsi que dès le second trimestre 2022, les élus se sont réunis en format bimensuel, poursuivant l'objectif de déterminer les conditions d'un PLUi-H et les modalités d'application de la compétence transférée.

Parallèlement à ces réunions bimensuelles, des travaux internes et ouverts aux communes ont été menés. Dans un premier temps, un questionnaire a été envoyé à l'ensemble des communes afin de dégager les positionnements relatifs au transfert de compétence et à la vie du PLUi-H.

Dans un deuxième temps, une première ébauche d'une charte de gouvernance, posant les jalons d'une co-construction et de la répartition des travaux entre les communes et l'EPCI (vie des PLU après le transfert, élaboration du PLUi-H, mobilisation des élus dans les instances communales et communautaires...) a été proposée.

La volonté de la CCF de coconstruire le projet de PLUi-H s'est également traduite dans un troisième temps par des rencontres individualisées dans chacune des communes du territoire (format de rencontres communales avec des participants choisis par les communes elles-mêmes). Ainsi, les élus communaux ont pu faire part de leur observations, questionnements, craintes et avoir conscience des enjeux à court, moyen et long terme. Dans la perspective de construire un consensus autour de ce projet de PLUi-H, la demande de transfert de compétence en Conseil Communautaire initialement prévue en décembre 2022 a paru prématurée et a été repoussée au premier semestre 2023. Les travaux se poursuivent donc, portés tant techniquement que politiquement.

Politique du logement et cadre de vie

Le Plan Local de l'Habitat (PLH) et suivi des logements autorisés

En 2018, dans une démarche volontariste, la CC du Frontonnais s'est dotée d'un Plan Local de l'Habitat (PLH) document de planification stratégique à l'échelle des 10 communes, formalisation de la politique de l'habitat à l'échelle intercommunale.

Ce document définit les besoins en logements pour une durée de 6 ans (2018-2024) et les conditions dans lesquelles ils pourront être satisfaits. Des objectifs quantitatifs spatialisés ont donc été fixés et articulés autour de quatre orientations stratégiques :



Développer un habitat durable, répondant aux besoins des ménages

- 1** - Assurer le suivi des projets en logements et anticiper les problématiques foncières pour garantir la continuité de l'offre
- 2** - Favoriser un développement urbain, maîtrisé et durable
- 3** - Développer une offre locative sociale adaptée aux besoins du territoire
- 4** - Renforcer la production à prix maîtrisés à destination des primo-accédants



Conserver l'attractivité du parc existant des centres bourgs

- 5** - Sensibiliser et accompagner les ménages dans l'amélioration de leur logement
- 6** - Assurer l'attractivité résidentielle des centres villes et centres bourgs du Frontonnais
- 7** - Faciliter l'accès au logement des jeunes



Répondre aux besoins des populations spécifiques

- 8** - Diversifier les réponses en logements pour les personnes âgées et handicapées
- 9** - Veiller aux réponses à destination des personnes en situation de précarité
- 10** - Assurer l'accueil des gens du voyage



Mise en œuvre de la politique locale de l'habitat

- 11** - Mettre en place un plan partenarial de gestion de la demande locative sociale et d'information des demandeurs
- 12** - Se doter des moyens utiles pour atteindre les objectifs du PLH

72 %
230 logements/an
soit 1 380 en 6 ans

Bouloc
Castelnau d'Estrétefonds
Fronton

28 %
90 logements/an
soit 540 en 6 ans

Cépet
Gargas
Saint-Rustice
Saint-Sauveur
Vacquiers
Villaudric
Villeneuve-lès-Bouloc

CONSOMMATION D'ESPACE (habitat)

(en 2022 en Ha)

Bouloc	Castelnau	Cépet	Fronton	Gargas
1.5	2.7	0.3	3.0	0.9
Saint-Rustice	Saint-Sauveur	Vacquiers	Villaudric	Villeneuve
0.2	0.4	1.4	1.9	1.7

14
Hectares sur
l'ensemble de
la CCF

LOGEMENTS AUTORISÉS

(en 2022, par rapport aux objectifs annuels fixés dans le PLH)

	Bouloc	Castelnau	Cépet	Fronton	Gargas
LOGEMENTS	56	57	37	124	9
OBJECTIF	50	100	12	80	3

	Saint-Rustice	Saint-Sauveur	Vacquiers	Villaudric	Villeneuve
LOGEMENTS	2	29	11	45	34
OBJECTIF	5	35	8	12	15

En 2022, le marché de la construction s'est maintenu sur la même tendance dynamique enregistrée depuis la sortie de crise Covid-19. L'attractivité résidentielle du Frontonnais illustrée par l'augmentation sensible du nombre logements autorisés en 2021 (404 logements autorisés, soit + 68 % par rapport à 2020), est reconfirmée en 2022 (+ 50 % logements autorisés par rapport 2021).

Cette dynamique surpasse les objectifs du PLH, tant à l'échelle de la CCF que dans les communes hors polarités, où les logements autorisés dépassent parfois de trois fois les objectifs prévus. Le suivi annuel pour 2022 confirme les conclusions du bilan triennal du PLH. Même si les 3 polarités continuent d'accueillir la majorité des habitants, l'armature territoriale s'équilibre, avec toujours plus de logements autorisés dans les communes qui ne sont pas des pôles.

Le Permis de Louer

Le Permis de Louer est dispensé par deux régimes possibles : la **déclaration de mise en location** et l'**autorisation préalable de mise en location**. A l'issue des travaux préparatoires engagés par la CCF en 2021, le Permis de Louer a été mis en œuvre dès le second semestre 2022 à Bouloc, Fronton, Saint-Sauveur en vertu de la convention de délégation quadripartite entre la CCF et les trois communes.

La politique de l'habitat orientée vers l'observation et l'attention particulière de la qualité du parc locatif de logements, menée notamment grâce à la mise en place du Permis de Louer, a permis également de consolider le lien avec la CAF, partenaire privilégié. La convention entre la CCF, la CAF et les communes délégataires signée en fin d'année 2022 a pour objectif le transfert mensuel de fichiers entre les deux parties afin de :

- Permettre au partenaire d'identifier les logements concernés par le dispositif et ainsi vérifier qu'ils soient conformes à leurs obligations ;
- Mettre en lumière les situations de non-décence, de pouvoir suspendre ou conserver le versement des aides aux logements ;
- Intégrer le réseau d'acteurs institutionnels compétents en matière d'habitat indigne.

Création, Aménagement et Entretien de la voirie

Gestion du domaine public (GDP)

Le traitement des permissions de voirie et des déclarations de travaux, la préparation des arrêtés de circulation pour le compte des communes et des avis pour accès à la voie publique et raccordement au réseau pluvial dans le cadre des autorisations d'urbanisme sont assurés par deux agents.

PERMISSIONS DE VOIRIE

en 2021	en 2022
491	403
Évolution N+1	- 17.93 %

En 2022, toutes les tranchées effectuées sur notre réseau et ayant fait l'objet d'un arrêté de circulation ont été soumises au contrôle, incitant les entreprises à améliorer la qualité de leurs prestations et limitant ainsi les risques de déformations différées, préjudiciables pour la sécurité des usagers et coûteuses pour la collectivité. Depuis que ces contrôles sont effectués, aucune reprise de tranchées n'a été faite aux frais des collectivités.

DÉCLARATIONS D'INTENTION DE TRAVAUX (DICT)

Demandes DICT	
en 2021	en 2022
570	579
Évolution N+1	+ 1.1 %

Réponses DICT	
en 2021	en 2022
876	531
Évolution N+1	- 39.38 %

ARRÊTÉS DE CIRCULATION (service additionnel à 9 des 10 communes)

en 2021	en 2022
787	1 028
Évolution N+1	+ 30.62 %

A la demande des communes, qui ont conservé la compétence en matière de police de circulation et de stationnement, le service peut préparer les arrêtés de circulation.

Cette activité menée pour le compte des 9 communes offre une cohérence et une visibilité sur l'ensemble du territoire, permettant de connaître le planning précis des interventions sur la voirie communale et donc d'effectuer les contrôles nécessaires assurant la qualité des travaux. La commune de Fronton rédige elle-même ses arrêtés et les communique à la CCF pour être intégrés dans le circuit des contrôles.

AVIS D'URBANISME

en 2021	en 2022
164	151
Évolution N+1	- 7.93 %

Le service rédige également les avis des différents services de la CCF, formulés lors de la consultation par le service urbanisme sur les différents dossiers d'instruction des actes d'urbanisme (permis d'aménager, permis de construire, déclarations préalables ou certificats d'urbanisme). Il donne un avis sur les conditions d'accès

à la voie publique, ainsi que sur les caractéristiques techniques de la voirie et de ses dépendances, du réseau pluvial, des espaces verts et des conditions de collecte des ordures ménagères.

L'étendue de la voirie

TABLEAU DE CLASSEMENT DES VOIRIES
(arrêté au 31-12-2022)

	Voirie communale		Voirie rurale	Place et aire de stationnement	Piétonnier et Piste Cyclable
	A caractère de chemin	A caractère de rue			
Bouloc	21 420	7 340	11 645	12 950	2 625
Castelnau	43 650	5 192	14 180	14 380	960
Cépet	8 040	4 400	2 345	4 230	0
Fronton	50 085	10 295	31 295	23 440	0
Gargas	8 300	1 160	2 060	8 125	0
Saint-Rustice	6 355	415	2 050	1 630	0
Saint-Sauveur	9 210	7 125	6 685	14 290	1 125
Vacquiers	22 830	1 635	13 575	2 725	0
Villaudric	13 770	1 075	5 765	6 805	255
Villeneuve	11 745	2 080	10 240	8 615	0
TOTAL CCF	195 405	40 717	99 840	97 190	4 965

SCHÉMA DIRECTEUR DE VOIRIE

En 2022, un diagnostic des voies de l'intercommunalité en vue de l'élaboration d'un **schéma directeur de la voirie** a été réalisé. Le diagnostic, qui fournit une connaissance précise de l'état du patrimoine routier de l'intercommunalité, sera un outil majeur de la politique d'entretien des routes. Il permet de classer les voies par catégories, chacune avec son niveau de service, et d'établir un plan pluriannuel d'entretien.

Le diagnostic donne un **état de santé du réseau routier** sur le territoire de la CCF, avec des préconisations et des priorités d'interventions. Si près de **69 % des voiries communautaires sont en bon état**, environ **18 % des voies sont dans un état très dégradé ou dégradé** nécessitant un traitement pour améliorer le niveau global des chaussées. Des actions préventives sont déjà menées, prévues ou à prévoir sur les **13 % de voies en état moyen** – réparations en Point à Temps (PATA), enduits d'étanchéisation etc.

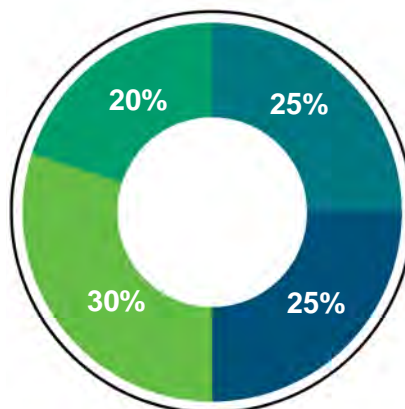
Service Entretien de la voirie et de ses dépendances

NOMBRE D'AGENTS : 10

FOCUS PATROUILLAGE

Un patrouillage est assuré par 2 agents qui relèvent et rectifient les anomalies constatées sur le réseau routier et ses dépendances, dans le périmètre de la CCF.

Les interventions les plus courantes concernent le rebouchage de trous sur les chaussées, la réparation de signalisation endommagée, la mise en sécurité des administrés, la taille de la végétation, l'enlèvement des dépôts sauvages (en lien avec le service collecte des déchets).



- Petits travaux de voirie, Maçonnerie
- Curage Fossé
- Equipes d'intervention sur voirie
- Fauchage (part régie)

FOCUS FAUCHAGE

Le service est assuré, suivant le secteur, par un prestataire et par les agents de la CCF qui disposent de 2 tracteurs-épareuses.

1 ^{ère} INTERVENTION	entre le 28 mars et le 29 avril	L'accotement et la descente dans le fossé
2 ^{ème} INTERVENTION	de 16 mai à 8 juillet	Prestation complète : l'accotement, la descente et la remontée + chemins ruraux
3 ^{ème} INTERVENTION	du 05 septembre au 04 novembre	Prestation complète : l'accotement, la descente et la remontée

Service Espaces Verts

NOMBRE D'AGENTS : 8
RÉPARTITION DE L'ACTIVITÉ (en 2022)

TONTE	TAILLE
38 %	20 %
DÉSHÉBAGE manuel des massifs	RÉAMÉNAGEMENT Massifs
12 %	30 %

Service Salubrité

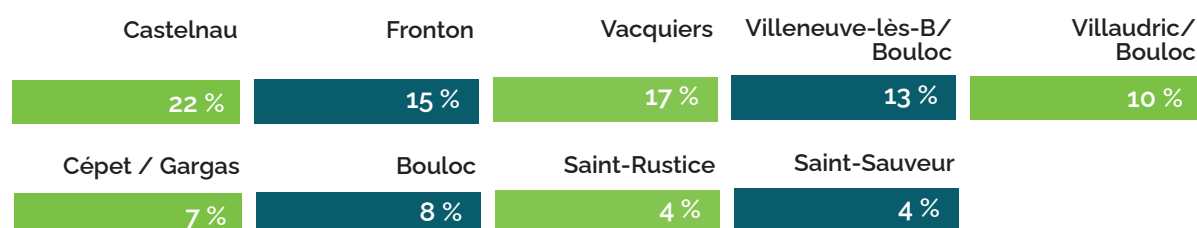
NOMBRE D'AGENTS : 7
RÉPARTITION DE L'ACTIVITÉ (en 2022)

DÉSHÉBAGE thermique ou mécanique	BALAYAGE	ANTIMOUSSE (zones urbanisées)
42%	42 %	3 %
ASPIRATION FEUILLES	ASPIRATION AVALOIRS	
9 %	4 %	

Service Entretien des chemins de randonnées

A ce jour, la CCF compte 139 km de chemins de randonnées, y compris les liaisons entre communes.

NOMBRE D'AGENTS : 3
RÉPARTITION DES TRAVAUX (balisage et fauchage par boucles de randonnées)

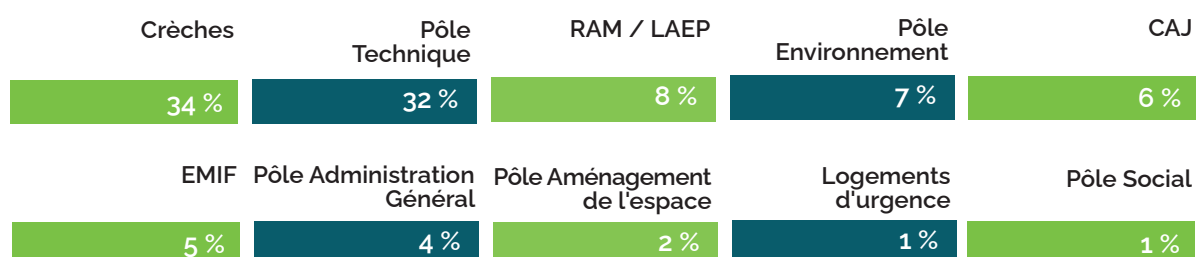


Service Entretien des bâtiments et Logistique événements

NOMBRE D'AGENTS : 3

ENTRETIEN DES BÂTIMENTS INTERCOMMUNAUX

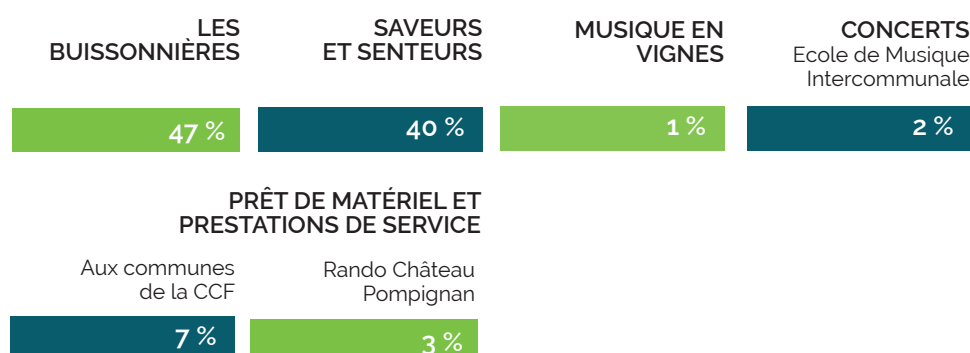
RÉPARTITION DE L'ACTIVITÉ (en 2022)



LOGISTIQUE ÉVÉNEMENTS

Dans le cadre des manifestations organisées ou portées par la CCF, le service assure tout ou partie de la logistique (mise en place du site, installation électrique, transport et prêt de matériel aux communes, transport et mise en place de conteneurs d'OM, TRI et verre.)

RÉPARTITION DE L'ACTIVITÉ (en 2022)



Promotion du territoire

L'Office de Tourisme, vitrine du patrimoine local

L'Office de Tourisme du Vignoble de Fronton (OTVF) est une association loi 1901 dirigée par un conseil d'administration (CA) composé de 18 membres et présidé par Jacqueline Coquet. La gestion est assurée par le bureau du CA qui réunit la présidente, le trésorier (Frédéric Ribes, vigneron) et un secrétaire.

Le territoire d'intervention de l'OTVF s'étend sur 20 communes du vignoble de Fronton ainsi que sur les communes de Cépet, Gargas et Saint-Sauveur. Le public est accueilli à la Maison des Vins et du Tourisme (Château Capdeville à Fronton) du mardi au samedi toute l'année, et le dimanche matin en juillet et en août.

Le service est constitué de 3 agents de la CCF mis à disposition de l'association et d'un alternant en BTS Tourisme pour un total de 3 ETP.

Un service public avec des missions obligatoires

- Accueillir le public et gérer l'information
- Coordonner les professionnels et les acteurs locaux du tourisme
- Promouvoir et valoriser les atouts du territoire et du Vignoble de Fronton en partenariat avec les acteurs du département et de la région

Et des missions facultatives

- Commercialiser la destination : visites, produits touristiques, boutique
- Développer l'attractivité du territoire et son offre touristique
- Gérer des équipements collectifs et être en appui d'ingénierie pour les communes

En 2020, l'OTVF a mis en place un « pack partenariat » pour accompagner les prestataires locaux dans leur professionnalisation (accès à des formations, visite conseil, mise en réseau) et leur visibilité numérique (prises de vues, galerie photo). En 2022, le "pack partenariat" a été reconduit.

Chaque année un agenda de l'été est édité : il présente les activités proposées par l'OTVF, les communes et les partenaires pour la période estivale. En 2022, l'agenda de l'été a été reédité ainsi que plusieurs animations estivales, notamment Les Buissonnières, animation phare de la programmation estivale au coeur du vignoble.

Fin 2021, une Convention d'objectifs et de financement a été conclue entre la CC du Frontonnais et l'Office de Tourisme du Vignoble de Fronton. D'une durée de 5 ans, elle permet de définir les engagements réciproques, les modalités de gestion et de partenariats ainsi que les objectifs en matière de tourisme pour le territoire.



Les sentiers de randonnées, 150 km de découverte

L'exercice de cette compétence permet à la CCF de mettre en valeur les sentiers existants sur plusieurs communes afin de créer un véritable réseau intercommunal et valoriser ainsi, le patrimoine local bâti et paysager, les produits du terroir et le vignoble.

2015/2016

Création, aménagement et balisage de 10 boucles de randonnée pédestre

Octobre 2015

Première édition du "Mois de la Rando" : événement sur 4 week-ends comprenant plusieurs animations autour de la randonnée et du vignoble (balades musicales, nocturnes, animations oenogastronomiques...)

2017/2018

Création de deux Vitirandos à Vacquiers et Fronton

Création du livret jeux / Création, aménagement et balisage du réseau intercommunal de randonnée pédestre

Novembre 2019

Création du Topoguide

Décembre 2020

150 kms de sentiers de randonnées, 6 éditions du Mois de la Rando, 30 000 topoguides distribués et plus de 5 000 téléchargements sur Visorando depuis 2017

Août - Septembre 2022

Dans le cadre du festival *Saveurs et Senteurs* (août), balade autour du jardin, et balade rando nature, organisée par Haute Garonne Tourisme (septembre). Plus de 1000 téléchargements sur les applications de randonnées en 2022.

Le mois de la rando - Edition 2022

Avec 6 balades thématiques proposées durant 4 week-ends d'automne (25 septembre - 16 octobre 2022), le Mois de la rando a rassemblé près de 400 participants.



L'Ecole de Musique Intercommunale du Frontonnais

L'EMIF est un établissement d'enseignement spécialisé à vocation éducative ouvert à tous les musiciens en herbe ou confirmés du territoire, de 4 à 77 ans. Elle accueille les élèves sur deux sites : Castelnau d'Estrétefonds et Fronton.

Reconnue Ecole de Musique de Type 2 par le Conseil Départemental 31, l'EMIF applique un cursus conforme au cahier des charges du schéma départemental et du schéma pédagogique national des établissements d'enseignement artistique. La gestion de l'EMIF est déléguée à LEC Grand Sud, un réseau d'associations locales et territoriales qui œuvrent au quotidien dans les champs des politiques éducatives, de la formation de l'individu, des loisirs et de la culture. Le marché a été renouvelé en septembre 2021 pour une durée d'un an, renouvelable deux fois.

Chiffres clés 2022



67 % de taux de réussite au Brevet Musical Départemental



209 élèves inscrits (-7 % par rapport à 2021-2022)



56 % filles
44 % garçons

Développement du Parcours Découverte Instrumentale (PDI)

Destiné aux enfants scolarisés en CP, ce parcours a pour but de faire découvrir la musique aux enfants en les initiant aux différents instruments. Ce dispositif a été étoffé en 2022, un cours collectif hebdomadaire de 45 minutes y a été rajouté, ainsi que la découverte et la pratique de 13 instruments de musique différents grâce à l'acquisition de nouveaux instruments par la CCF (violoncelles, saxophones, euphoniums, trombones...).

A l'issue de ce parcours, les enfants bénéficient d'une connaissance approfondie des différents instruments de musique et, guidés par les professeurs, sont capables de faire un choix éclairé de l'instrument qui leur correspond et leur plaît le plus.

Reprise des concerts et événements

De nombreux événements et concerts répartis sur les communes de la CCF ont ponctué cette année 2022. Concerts des élèves, grand concert des 12 Ateliers de l'EMIF à la salle des fêtes de Villeneuve-lès-Bouloc, fêtes de la musique (concerts et animations médiathèque de Castelnau ; concerts à la Guinguette de Fronton), animation du bal des pompiers à Fronton, ateliers de présentations des instruments en école primaire, séances d'essais des instruments ouvertes aux publics, etc.

Un anniversaire incontournable

Les 20 ans de la création de l'Orchestre Symphonique. Atelier phare de l'école de musique, l'Orchestre rassemble chaque année environ 40 musiciens élèves de l'EMIF, tous les instruments enseignés y sont représentés, toutes les générations s'y rencontrent, travaillent, jouent et vibrent ensemble. Cet orchestre qui propose un répertoire allant de la musique classique à la musique de film, de la variété au symphonique rock est le moteur de nombreuses motivations pour tous les élèves de l'école. C'est donc un grand concert d'anniversaire qui a été offert aux Frontonnais le dimanche 3 juillet 2022. L'occasion pour les anciens élèves et le public venus nombreux, de partager un moment inoubliable.



Développement Economique

Depuis 2020, le Service Economique et le Bureau de l'Emploi sont réunis dans un même pôle Développement économique (DevEco), avec pour vocation de devenir un véritable partenaire des entreprises au service de l'attractivité du territoire.

A destination des entreprises

Des missions d'accompagnement

Le Pôle DevEco œuvre au bénéfice de l'attractivité du territoire en remplissant 4 missions aux côtés des entreprises :



Vente de foncier
ou d'immobilier



Mise en relation avec les organismes compétents en conseil et ingénierie de projets dont la CCI et la CMA, pour les créations, les projets de développement et d'innovation, les transmissions/reprises d'entreprises



Mise en réseau des entreprises

(organisation d'évènements, accueil de nouvelles entreprises... notamment via une étroite collaboration avec Réseau Entreprises Eurocentre Sud-Ouest (REESO) et le Club des Entreprises du Frontonnais (CEF)



Aide au recrutement et orientation vers les dispositifs d'aide à l'embauche

Optimisation et création de foncier économique

La CC du Frontonnais œuvre en faveur du développement économique du territoire en accompagnant les entreprises dans leurs recherches de foncier et de locaux d'activités.

Territoire caractérisé par une attractivité économique toujours croissante, la CC du Frontonnais promeut une gestion rationnelle et prévoyante du foncier économique disponible. Elle met en valeur les fonciers et immobiliers privés et constitue de nouvelles offres par la création de foncier économique.

LA DEMANDE (en 2022)



L'OFFRE (en 2022)



a. Valorisation des fonciers et immobiliers privés

La loi Climat et Résilience du 21 août 2021 exigeant des autorités compétentes en matière de création, d'aménagement et de gestion des zones d'activité économique de réaliser l'inventaire des zones situées dans son ressort territorial (art. L. 318-8-2, code de l'urbanisme), le Pôle DevEco réalise régulièrement le recensement de l'offre foncière et immobilière privée disponible auprès des propriétaires.

Cette opération assure aux entreprises la visibilité sur le foncier privé disponible et sensibilise les propriétaires quant à la valeur de leurs biens. Elle encourage aussi la densification foncière en zones d'activités existantes, afin de participer aux démarches ERC (Eviter, Réduire, Compenser) et plus largement ZAN (Zéro Artificialisation Nette).



9 locaux identifiés
et **1** foncier

b. Création de foncier économique par l'extension de la Zone d'activités La Dourdenne à Fronton

Après l'achat du foncier en 2019, répondant à la demande persistante et croissante des entreprises en recherche sur le territoire, l'opération d'aménagement a été engagée en 2021. L'extension de la ZA La Dourdenne à Fronton permettra d'offrir une douzaine de lots entre 1000 m² et 3000 m². Le cahier des charges et le règlement adossés au permis d'aménager visent à :

- Maîtriser l'occupation et optimiser l'utilisation du foncier en encourageant l'installation d'activités créatrices d'emplois et en instaurant une obligation de valorisation du foncier (construction ou revente avec des prix plafonnés) afin de réduire le risque de rétention et de spéculation ;
- Réduire l'impact environnemental du foncier économique et améliorer son insertion paysagère.



12 lots entre
1000 m³ et 3000 m³
(livraison prévue
1^{er} semestre 2023)

Le dossier est en attente de l'avis du service de Police de l'eau.

c. Définition d'une stratégie foncière

Afin de concilier la demande croissante de la part des entreprises et l'obligation légale de limiter l'artificialisation des sols en appliquant les principes ERC (Eviter, Réduire, Compenser), la CC du Frontonnais est engagée dans l'élaboration d'une stratégie de gestion prévisionnelle du foncier économique qui fixe des périmètres, des cibles, des principes de composition, des temporalités et des actions opérationnelles à engager pour garantir l'effectivité de l'offre foncière pour les entreprises.

La Maison de l'Économie du Frontonnais

La Maison de l'Économie du Frontonnais, située à Castelnau d'Estrétefonds, est conçue comme un tiers-lieu regroupant une diversité de services pour capter et accompagner les entreprises, les entrepreneurs, les porteurs de projets et les personnes en recherche d'emploi et contribuer ainsi au soutien et à l'animation du tissu économique local.

La CC du Frontonnais souhaite ainsi répondre au besoin croissant en espace de coworking tout en renforçant le service d'accompagnement qu'elle apporte aux entreprises. Cet espace dont les études et les travaux de l'architecte ont été menés en 2021 ouvrira ses portes en 2023.

La Maison de l'Économie du Frontonnais proposera une offre de services complète :

- Un espace de travail partagé, vecteur de lien économique ;
- Un accompagnement aux entreprises pour l'implantation sur le territoire, le recrutement tout comme le conseil et l'ingénierie pour mobiliser des partenaires (chambres consulaires, Région, organismes liés à l'emploi et à la formation, clubs d'entreprises, ...).

CHIFFRES CLÉS

530 000 €
coût du projet

dont **70 %**
subventionné par
l'État, La Région et
le Conseil
Départemental

2
salles de
réunion

une **12^{aine}**
places de
coworking

A destination des personnes en recherche d'emploi et de formation

Le Bureau de l'Emploi

Le Bureau de l'Emploi accompagne, à travers un suivi personnalisé, le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi ou des salariés en réorientation professionnelle en faisant le lien avec les entreprises du territoire cherchant à recruter.

Il apporte également informations et conseils sur les mesures et aides liées à l'embauche et organise des actions de mobilisation autour de l'emploi pour informer et recruter.

Chiffres Clés

Accompagnement des personnes en recherche d'emploi (en 2022)

420
personnes suivies

137
nouveaux inscrits

Accompagnement des entreprises (en 2022)

273
offres d'emploi déposées
(par les entreprises)

75
contacts (entreprises et partenaires)

Les partenaires

Le Bureau de l'Emploi travaille en partenariat avec Pôle Emploi, la Mission Locale, Cap Emploi et toutes les structures homologues des territoires voisins (St Jory, CC Val'Aïgo, CC des Hauts Tolosans). Par ailleurs, depuis 2016, une Antenne Emploi destinée aux entreprises a été mise en place dans la zone d'Eurocentre conjuguant les services de Pôle Emploi, du Bureau de l'Emploi de la CCF et du Club REESO.

Le label Service Public Régional de l'Orientation (SPRO)

Complémentaire à Pôle Emploi et aux partenaires agissant pour l'insertion professionnelle, ce service s'adresse à tous les publics indépendamment de l'âge, le statut ou la situation, pour assurer un accueil physique et numérique de proximité, proposer un accompagnement personnalisé et fournir une information fiable sur les filières, les métiers, la formation et l'emploi. Le Bureau de l'Emploi est agréé jusqu'en mars 2023.

Les événements

Journées « Les métiers du Transport » / « Les métiers du Numérique »

JEUDI 24 MARS 2022 - CASTELNAU D'ESTRÉTEFONDS / MARDI 14 JUIN 2022 - BUREAU DE L'EMPLOI

Objectif : présenter les offres de formation de ces métiers en présence d'un centre de formation certificateur.

« Café Créa »

MERCREDI 01 JUIN 2022 - CASTELNAU D'ESTRÉTEFONDS

Objectif : échanger et découvrir les conseils, les financements et les accompagnements de l'ADIE pour les créateurs d'entreprises.

« Salon TAF Toulouse »

MARDI 29 MARS 2022 - MEET DE TOULOUSE

Objectif : Faire connaître les services d'orientation de proximité aux participants, mais également, d'entretenir le réseau Partenaires - Entreprises - Centres de formation.

« Forum Apprentissage et Alternance »

MARDI 26 AVRIL 2022 - FRONTON

Objectif : Mettre en relation les jeunes à la recherche d'un contrat en alternance ou en apprentissage avec les entreprises du territoire.

03.

**Un territoire
solidaire**



Prévue par le programme Action publique 2022 et accélérée par la crise sanitaire, la dématérialisation des services publics apporte de nombreux bénéfices tant aux usagers, qu'aux administrations. Toutefois, cette transformation entrave aussi l'accès aux services publics des personnes éloignées ou peu familières avec le numérique, tel qu'il a été signalé par les rapports successifs du Défenseur des droits de 2019 et 2021. Afin de réduire les risques que cette transformation numérique porte atteinte à la continuité, égalité et adaptabilité des services publics pour les habitants du Frontonnais, la CC du Frontonnais a décidé en 2021 de mettre en place un service communautaire dédié à l'accompagnement numérique des habitants et à la familiarisation avec les usages et les risques du numérique.

Ainsi, le Conseil communautaire de la CC du Frontonnais a décidé par délibération no. 21/048 du 15 juin 2021 la création d'un poste de conseiller numérique pour une durée de deux ans (15.07.2021-30.07.2023). L'ouverture de ce service d'accompagnement est concomitante au déploiement de la fibre optique sur le Frontonnais assuré par le syndicat Haute Garonne Numérique dont la CCF fait partie. A la fin de l'année 2022, conformément au calendrier prévu, tout le territoire intercommunal sera connecté à la FTTH.

Financement du programme

Capitalisant sur l'expérience des communes en matière d'accompagnement numérique – mise en place de services civiques dédiés à Fronton (2018-2020) et Castelnau d'Estrétefonds (2021) –, l'ouverture de ce service mobilise les aides prévues par le programme Conseiller numérique France Service, opéré par l'ANCT pour le compte du Secrétariat d'Etat chargé de la Transition numérique et financé à travers la Caisse des Dépôts.

La sélection des candidats pour le poste de Conseiller numérique CCF a été faite via la plate-forme nationale du programme. Laurie SELVE a été recrutée comme conseillère numérique de la CC du Frontonnais à partir du 1^{er} septembre 2021.

Sur la base de la Convention signée avec la Caisse des Dépôts le 25 juin 2021, la CC du Frontonnais reçoit une subvention de 50 000 € sur 24 mois, versée en trois tranches (20% dans le mois suivant la signature de la convention ; 30% 6 mois après la signature de la convention ; 50% 12 mois après la signature de la convention).

Missions et compétences du conseiller numérique

Ses principales missions sont :

Familiariser aux usages
quotidiens du numérique

Sensibiliser aux enjeux du
numérique et favoriser des
usages citoyens et critiques

Rendre les usagers autonomes
pour réaliser des démarches
administratives en ligne

Un accompagnement entièrement gratuit et sécurisé

Equipée d'un ordinateur portable avec écran complémentaire pour les usagers, d'un téléphone portable avec connexion internet, d'un scanner portatif et d'une imprimante, la conseillère numérique propose un soutien de proximité entièrement gratuit sous forme d'accompagnement téléphonique ou accueil à la permanence, dans les communes ou à domicile (pour les usagers à mobilité réduite). En collaboration avec les CCAS, les Médiathèques, les Services Enfances des communes ou le CAJ, elle organise aussi des ateliers thématiques pour des publics spécifiques proposés.



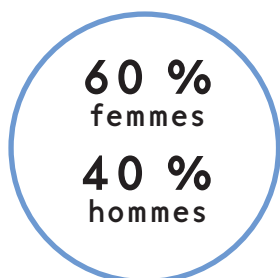
L'accompagnement à l'accès aux services publics proposé par la Conseillère numérique est sécurisé, pour le bénéficiaire et pour l'accompagnateur, grâce à l'utilisation du mandat Aidant Connect, qui instaure un cadre légal pour les démarches réalisées pour autrui. Le Service CN de la CCF a été habilité Aidants Connect, à la fin de l'année 2022.

Un service pour l'ensemble du territoire

La conseillère numérique dispose d'un espace dédié au Château de Capdeville de Fronton et intervient aussi en itinérance sur l'ensemble du Frontonnais sur la base du planning convenu avec les communes.

ACCUEIL DU PUBLIC	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
9 h - 12 h	Saint-Rustice (2 ^{ème} lundi du mois) Villaudric (dernier lundi du mois)	Saint- Sauveur	Villeneuve- lès-Bouloc (sem. paires)	Préparation des interventions	Fronton
14 h - 17 h	Castelnau d'Estrétefonds	Bouloc	Interventions diverses	Vacquiers (sem. paires)	Fronton (sem. paires)

Chiffres clés 2022



CONTACT

Laurie SELVE laurie.selve@cc-dufrontonnais.fr
06 75 41 89 15

Action sociale d'intérêt communautaire

Service petite enfance

Les structures multi-accueils : un mode d'accueil flexible

Le multi-accueil est une structure mixte qui propose un accueil régulier de type crèche à temps partiel ou complet (de 1 à 5 jours par semaine) et un accueil occasionnel de type halte garderie (accueil ponctuel de courte durée ou en fonction des disponibilités).

La CCF dispose de 3 structures multi-accueils situées à :

- Bouloc : gérée par l'association Babillage - 22 places
- Castelnau d'Estrétefonds : DSP à la Mutualité Française - 50 places
- Fronton : en gestion directe - 45 places

150
places au total

Elle propose également 16 places au multi-accueil Babilou Les Coccinelles, situé sur la zone Euronord de Bruguières, et 17 places au multi-accueil Babilou Graine d'éveil, situé sur la zone Eurocentre de Castelnau d'Estrétefonds.

Les admissions sont prononcées après avis de la commission intercommunale d'attribution des places en structures multi-accueils de la CCF selon plusieurs critères, à savoir :

- le lieu de résidence de la famille (exclusivement sur le territoire de la CC du Frontonnais)
- la date de pré-inscription sur la liste d'attente
- la présence d'un frère ou d'une soeur dans la structure
- en fonction de la répartition des places par groupe d'âges

TABLEAU DES DEMANDES ET ATTRIBUTIONS DES PLACES

(Commission 2022)

	Nbre de demandes reçues	Nbre (%) de demandes satisfaites et acceptées après commission	Nbre de propositions refusées (par les familles)	Nbre de demandes non satisfaites après commission
Bouloc	38	16 (68 %)	8	14
Castelnau	75	25 (33 %)	14	36
Cépet	28	4 (14 %)	6	18
Fronton	40	17 (42 %)	4	19
Gargas	4	1 (15 %)	1	2
Saint-Rustice	2	0 (0 %)	0	2
Saint-Sauveur	16	7 (44 %)	0	9
Vacquières	10	4 (40 %)	3	3
Villaudric	13	1 (7 %)	4	8
Villeneuve	20	4 (20 %)	2	14
TOTAL CCF	246	79 (32 %)	42	125

Les Relais Petite Enfance (RPE)

Les RPE sont des lieux d'information, de rencontre et d'échange au service des parents, des assistantes maternelles et des professionnels de la petite enfance. Les animateurs des RPE conseillent les parents sur les différents modes de garde des enfants. Les RPE constituent aussi un point d'accueil pour les assistantes maternelles et les enfants qui leur sont confiés, organisant rencontres et ateliers ludiques.

La CCF compte aujourd'hui 4 RPE : Bouloc, Castelnau d'Estrétefonds, Fronton et un RPE itinérant, situé à Cépet, pour les assistantes maternelles et les familles des communes de Cépet, Gargas, Saint-Sauveur, Vacquiers, Villaudric et Villeneuve-lès-Bouloc.

NOMBRES D'ASSISTANTES MATERNELLES (AM) (en 2022)

	Bouloc	Castelnau	Fronton	Itinérant	TOTAL
Agréées	35	59	42	54	190
En activité	32	52	35	44	163
Fréquentant le RAM	16 <i>soit 50 % des AM en activité</i>	34 <i>soit 65 % des AM en activité</i>	20 <i>soit 57 % des AM en activité</i>	23 <i>soit 52 % des AM en activité</i>	93 <i>soit 57 % des AM en activité</i>
Nbre enfants accueillis	75	129	77	107	388
Formations	5	19	15	11	50
Nbre de familles ayant contacté le RPE	55	90	71	92	308

LES PRINCIPALES ACTIONS MENÉES EN 2022

1. Matinées découverte sensorielle par la mise en place d'un espace "Snoezelen"
2. Ateliers de gym par Rémy Barthelay, coach pour enfants
3. Séance Photo par Eric Dutoit
4. Spectacles de Noël
5. Sortie à la Jumenterie de Nohic
6. Ateliers Musique Africain
7. Sortie au refuge des tortues à Bessières
8. Ateliers Yoga-Sophrologie par Familibu
9. Contribuer à la professionnalisation des AM : temps d'échanges et d'animations participatives sur le fonctionnement du Relais, sur l'activité professionnelle des AM à leur domicile, sur la période d'adaptation et l'accompagnement bienveillant des enfants / cycle de 3 séances d'analyse des pratiques professionnelles menées par une intervenante extérieure
10. Favoriser le départ en formation : en 2022, 50 AM ont été formées sur les thématiques suivantes : « Alimentation et troubles de l'alimentation », « S'occuper d'un enfant né prématurément », « Comprendre les émotions pour mieux accompagner l'enfant au quotidien », « Accompagner un enfant avec un trouble déficitaire de l'attention / hyperactivité », « Comprendre pour mieux accompagner : les nouvelles connaissances sur le cerveau de l'enfant »

Le Lieu Accueil Enfants Parents (LAEP), un accueil gratuit, anonyme et sans inscription

Le Lieu Accueil Enfants Parents est un espace itinérant (le lundi à Cépet de 9h à 12h et de 15h30 à 18h à Fronton et le vendredi à Bouloc de 9h à 12h), qui accueille librement les enfants de 0 à 6 ans, accompagnés d'un adulte référent (parent, grand-parent...).

L'accueil est assuré par une éducatrice de jeunes enfants, Gaëlle Oustric, et par une psychologue, Sylvie Djeddah Caradec ou Anaïs Ramirez-Castellanos, en alternance une semaine sur deux.

47 familles ont été accueillies au LAEP dont 22 nouvelles, soit 54 enfants ayant entre 0 et 3 ans et 12 enfants ayant entre 4 et 6 ans. Durant les périodes de fermeture, des séances en visioconférence ont été proposées aux familles. La fréquentation est en nette augmentation sur les 3 lieux d'accueil. En moyenne, 4 familles et 5 enfants sont présents sur chaque temps d'accueil.

LES PRINCIPAUX PROJETS MENÉS EN 2022

1. Matinée formation sur l'accueil d'enfants en situation d'handicap avec l'Association Accueil pour Tous
2. Matinée de sensibilisation aux troubles autistiques par le Centre Ressources Autisme
3. Pique-nique dans les bois du Château de Capdeville
4. Spectacle de Noël
5. Participation au Carnaval de Bouloc : création de « costumes » (ailes d'abeilles et masques) pour le défilé

Service jeunesse

Le Centre d'Animation Jeunesse (CAJ), à destination des jeunes de 11 à 17 ans

Les 4 CAJ de la CC du Frontonnais (Bouloc, Castelnau d'Estrétefonds, Fronton et Villaudric) sont des structures d'animation agréées par la Direction départementale de la Cohésion Sociale qui interviennent sur les temps de vacances et les temps périscolaires. La gestion des quatre structures est déléguée à l'association Loisirs, Education et Citoyenneté Grand Sud (LEC Grand Sud).

BILAN DES JEUNES ACCUEILLIS

	Nbre de jeunes accueillis	Age moyen des jeunes	Jeunes en situation de handicap
Bouloc	94	13.6	9
Castelnau	108	13.6	17
Fronton	95	13.9	3
Villaudric	51	13.6	1
TOTAL CCF	317	13.8	30

On observe une augmentation de 21% du nombre de jeunes accueillis par rapport à 2021 sur l'ensemble des centres.

LES DIFFÉRENTS TEMPS D'ACCUEIL DES JEUNES AUX CAJ

PÉRIODE SCOLAIRE

Les temps d'accueil : les mercredis et samedis des activités d'expression et de loisirs en plein air ont été proposées aux jeunes

Des passerelles Enfance ont été mises en place par les CAJ avec les services Enfance de Bouloc, Fronton, Villaudric (gérés par LE&C Grand Sud) et Castelnau d'Estrétefonds (service municipal) au travers d'actions variées : initiation au light painting, création d'un escape game, expérimentations scientifiques, cuisine, jardinage, théâtre, etc.

Les ateliers Collèges et Lycées : des ateliers sur le développement durable, les jeux d'improvisation et collaboratifs ont été mis en place au collège de Fronton et de Gratentour. Sans oublier l'événement "Les journées Numériques" qui a eu lieu au lycée de Fronton, qui avait pour objectif d'interroger les jeunes sur leurs pratiques numérique et les dérives / impacts du numérique sur l'estime de soi, la vie affective et la vie privée des adolescents.

FRÉQUENTATION EN PÉRIODE SCOLAIRE (effectif moyen par jour)

	VENDREDI		MERCREDI		SAMEDI	
	Nb. Jours	Effectifs	Nb. Jours	Effectifs	Nb. Jours	Effectifs
Bouloc	24	6	35	16	30	9
Castelnau	12	3	35	10	28	7
Fronton	18	10	35	16	30	10
Villaudric	/	/	35	10	/	/

VACANCES SCOLAIRES

Les vacances d'hiver : journées à thème (escape game, bowling, laser game, ateliers cuisine, patinoire, photographie , animation sportive au complexe sportif de Castelnau), réalisation de divers chantiers (aménagement des CAJ, création d'un jeu de piste grandeur nature).

Les vacances de fin d'année : ouverture alternée des centres avec un programme différent chaque semaine (visite au Marché de Noël de Toulouse, sortie cinéma, activités manuelles et jeux collectifs).

Les vacances d'été : 3 séjours d'été organisés (un séjour Surf à Biscarosse, un séjour en Espagne et un séjour Nature), une trentaine d'animations ludiques, culturelles, sportives ainsi que la réalisation de divers chantiers).

Les vacances d'automne : une dizaine d'animations ludiques, culturelles, sportives au programme et la réalisation de 4 chantiers : peinture, construction de meubles en palette, création d'un escape game en partenariat avec le Cinéma de Fronton.

FRÉQUENTATION EN PÉRIODE DE VACANCES SCOLAIRES (effectif moyen par jour)

	JUILLET		AOÛT		AUTOMNE	
	Nb. Jours	Effectifs	Nb. Jours	Effectifs	Nb. Jours	Effectifs
Bouloc	14	18	19	8	9	26
Castelnau	14	13	20	9	9	22
Fronton	14	15	20	16	9	23
Villaudric	14	11	1	5	9	16

	FIN D'ANNEE		HIVER		PRINTEMPS	
	Nb. Jours	Effectifs	Nb. Jours	Effectifs	Nb. Jours	Effectifs
Bouloc	5	18	10	16	10	11
Castelnau	5	15	10	19	10	14
Fronton	5	20	10	17	10	19
Villaudric	5	12	10	9	10	13


Service Aide à la personne

Le Portage des repas, une action en faveur du maintien à domicile

La CCF assure sur l'ensemble des communes, le portage des repas à domicile à destination des personnes âgées de plus de 65 ans, en situation de handicap ou isolées, pour des besoins occasionnels ou réguliers.

BILAN REPAS 2022

	Nbre de repas en moyenne par jour en semaine	Nbre de repas en moyenne le week-end	Nbre de bénéficiaires en moyenne en semaine
Bouloc	15	10	16
Castelnau	14	9	15
Cépet	2	1	2
Fronton	16	14	21
Gargas	2	/	2
Saint-Rustice	/	/	0
Saint-Sauveur	4	2	4
Vacquiers	4	/	5
Villaudric	6	5	7
Villeneuve	1	/	1
TOTAL CCF	64	42	74

 **21 836** repas livrés en 2022 (- 8 % par rapport à 2021)

 **5.92 €** prix du repas en 2022

L'enquête de satisfaction menée en 2022 auprès des 74 bénéficiaires du portage des repas a révélé, sur la base des 49 réponses recueillies, soit un taux de réponse de 66%, que le service est globalement apprécié :

Thématique	Indice de satisfaction
Prestation alimentaire globale	88 %
- Variété des menus	89 %
- Saveur des repas	85 % (moyenne cumulée)
- Qualité des plats	88 %
Horaire de livraison	96 %
Personnel de livraison	100 %

Le Transport Seniors

La CCF facilite les déplacements sur le territoire des personnes âgées de plus de 65 ans grâce à un service gratuit de Transport Seniors. Ce service est proposé du lundi au vendredi pour des trajets courts et occasionnels sur l'ensemble des dix communes, mais également hors du territoire, pour des consultations médicales spécifiques (radiologie notamment) quand le périmètre est exceptionnellement étendu aux communes limitrophes.

NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES 2022

Bouloc	Castelnau	Cépet	Fronton	Gargas
9	12	1	17	1
Saint-Rustice	Saint-Sauveur	Vacquières	Villaudric	Villeneuve
2	1	1	4	1

48
bénéficiaires

2 670
demandes
individuelles
de transport

TYPE ET NOMBRE DE DÉPLACEMENTS 2022 (aller-retour, véhicule 9 places)

Courses	Marché de Fronton	Club du 3 ^{ème} âge	Banque Alimentaire	Médical (sur le territoire)
505	227	57	66	528
Commerces divers	Pharmacie	Maison des solidarités	Médical (hors du territoire)	Mobibus (hors du territoire)
47	6	4	9	29

1 478
déplacements
au total dont 3 %
hors du territoire

Les hébergements d'urgence

Les hébergements d'urgence accueillent pour une durée temporaire, toute personne et/ou famille en situation d'urgence soudaine remplissant l'un des 3 critères d'attribution :

- Incendie ou dégât des eaux survenu dans le logement occupé,
- Rupture conjugale et/ou familiale soudaine,
- Violences familiales.

Un appartement est réservé pour répondre aux situations de violence intra-familiales. Une participation financière est demandée aux bénéficiaires de ces logements selon leur niveau de revenus. Sur les 11 demandes en 2022, 11 ont été accordées.

BILAN DES OCCUPATIONS 2022

Logement occupé	Commune d'origine du bénéficiaire	Durée totale d'occupation	Bilan à la sortie
FRONTON N°1	Saint-Sauveur	1,5 mois	Logement social
	Saint-Sauveur	9 mois	Logement social
	Castelnau d'Estrétefonds	2 mois	Logement social
	Fronton	En cours	En cours d'occupation
FRONTON N°2	Castelnau d'Estrétefonds	5 mois	Logement social
	Bouloc	2 mois	Logement social
	Bouloc	4 mois	Logement social
	Villaudric	En cours	En cours d'occupation
FRONTON N°3	Bouloc	1 mois	/
	Saint-Sauveur	4 mois	Logement social
CASTELNAU	Castelnau d'Estrétefonds	14 mois	Logement social

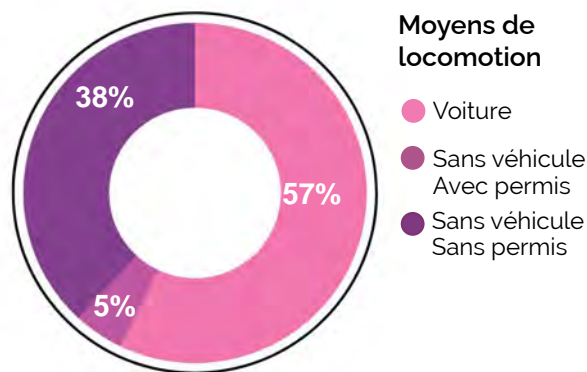
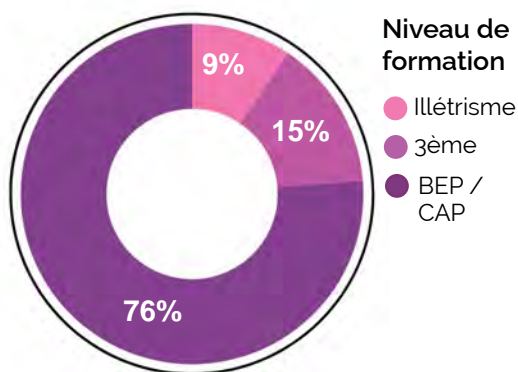
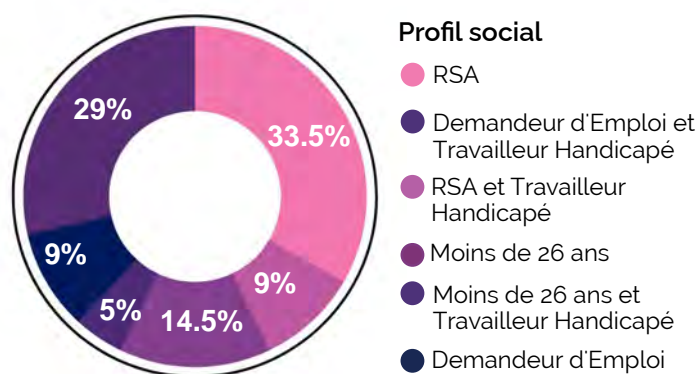
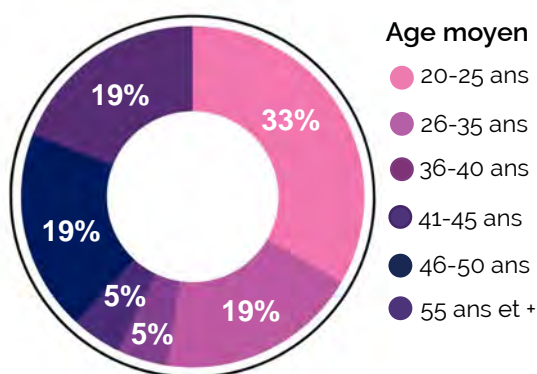
Le chantier d'insertion, un dispositif d'insertion sociale et professionnelle

Le chantier d'insertion permet d'embaucher sous contrat d'insertion des personnes en difficulté afin de développer leur employabilité. Les salariés du chantier d'insertion réalisent pour les dix communes membres de la CCF des travaux d'utilité publique dans des domaines variés tels que les espaces verts et l'entretien des bâtiments.

Parallèlement à leur activité professionnelle, les salariés du chantier d'insertion bénéficient d'un suivi social et professionnel par l'organisme spécialisé Vidéo 3/4.

PROFIL DES SALARIÉS DES CHANTIERS D'INSERTION

En 2022, sur 21 salariés, 16 étaient domiciliés sur le territoire de la CCF (76 %) et 5 extérieurs (24 %). La durée moyenne de présence sur le chantier est de 12 mois et demie.



4 SORTIES POSITIVES 2022

Motif de sortie	Détail de sortie
Création d'entreprise	Société de rénovation du petit bâti
Création d'entreprise	Société de nettoyage de bâtiments
CDD	Agent entretien polyvalent à la Mairie de Saint-Loup Cammas
Formation + Création d'entreprises	Société d'entretien de bâtiments et de nettoyage

BILAN 2022 TRAVAUX RÉALISÉS

BOULOC	Débroussaillage de l'ancienne et nouvelle station d'épuration	
	Divers entretiens d'espaces verts	Désherbage manuel du cimetière
CASTELNAU	Projet développement durable plantation d'arbres	Débroussaillage des abords du cimetière
	Débroussaillage et plantation d'arbres Fondada	Débroussaillage des jardins partagés et nettoyage des briques foraines du cimetière
CÉPET	Débroussaillage de la coulée verte et désherbage manuel du cimetière	
	Désherbage manuel place Sainte Foy et débroussaillage	Réfection d'une classe de l'école
FRONTON	Débroussaillage Matabiau et préparation pour les massifs square François Gauzi	
	Travaux d'espaces verts jardin public, lac, bois Capdeville	
GARGAS	Désherbage manuel du cimetière	
	Taille des haies de l'école, réfection du grillage et application d'une lasure sur les boiseries	
SAINT- RUSTICE	Taille de la haie du cimetière, désherbage des deux cimetières et mise en peinture de deux portes de garage	Réfection du Préau
	Débroussaillage du complexe sportif et désherbage des massifs	
SAINT- SAUVEUR	Débroussaillage du stade, Ball trap et city Park	
	Nettoyage et mise en peinture du calvaire de l'église, Jeanne d'Arc et Croix de mission	
VACQUIERS	Début de la réfection des volets de la Mairie	
	Réfection des vestiaires du stade	Réfection du couloir de l'école
VILLENEUVE- LÉS-BOULOC	Taille des haies de l'atelier communal et devant la Mairie	
	Enlèvement des bâches sur le talus du City Park et coupe de branchages	
	Divers travaux d'espaces verts, débroussaillage du City Park	
	Préparation des supports et mise en peinture des box du local des associations	

04.

**Un territoire
d'avenir...**

Collecte et Traitement des déchets

Le service de collecte et traitement des déchets compte 21 agents, placés sous la responsabilité du Directeur des Services Techniques. Situé à Fronton, 4 impasse l'Abbé Arnoult. le service est en charge de la collecte des déchets de l'ensemble des communes de la CCF.

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

Un PLPDMA visant à réduire les déchets a été adopté le 8 juin 2022.

Objectifs à atteindre	2010 (année de référence)	Objectif 2025	Objectif 2030	Bilan 2020
-13 % d'ici 2025 - 15 % d'ici 2030	504	438	428	524

La collecte des ordures ménagères (OM)

Les OM sont collectées par 4 camions, en porte-à-porte ou en bacs de regroupement dans certains lieux (impasses, lotissements, groupe d'habitations isolées, immeubles collectifs). Elles sont collectées une fois par semaine, exceptés les métiers de bouche et certains collectifs, collectés deux fois par semaine. Les jours de collecte sont : Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi. Les tournées s'effectuent selon différents secteurs. En 2022, de nouvelles colonnes enterrées ont été installés..

Les OM collectées sont acheminées vers l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de Bessières pour y être incinérées. Les résidus (mâchefers) sont utilisés en sous-couche pour la réfection des routes.

TOTAL DES OM COLLECTÉES

	2019	2020	2021	2022
TONNAGE	6 048	6 320	6 484	6 197
RATIO (kg/hab)	234	240	243	228
EVOLUTION DU RATIO	- 1.27 %	+ 2.56 %	+ 1.25 %	- 6.58 %

228
Kg / Habitant
(en 2022)

La collecte sélective

Les emballages à recycler (hors verre) sont collectés par 2 camions (dont 1 collectant également les ordures ménagères), en porte-à-porte ou en bacs de regroupement dans certains lieux (impasses, lotissements, groupe d'habitations isolées, immeubles collectifs). La collecte a lieu une fois toutes les deux semaines : Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi selon une sectorisation préétablie.

TOTAL DES EMBALLAGES À RECYCLER COLLECTÉS

	2019	2020	2021	2022
TONNAGE	1 288	1 279	1 351	1 311
RATIO (kg/hab)	50	49	51	48
EVOLUTION DU RATIO	+ 2.4 %	- 2 %	+ 4 %	- 3.05%

48
Kg / Habitant
(en 2022)

TOTAL DU VERRE COLLECTÉS (en tonnes)

2021	2022
829.20	806.20
EVOLUTION N+1	- 2.77 %

Le verre est collecté en apport volontaire par un prestataire privé. Le parc de colonnes à verre, renouvelé dans le cadre du plan de relance fin 2016, comprend 98 colonnes en 2022.

**conforme aux recommandations de l'éco-organisme CITEO*

TOTAL DES MATÉRIAUX TRIÉS ET RECYCLÉ (en tonnes)

	2021	2022	Evolution N+1
Papiers / cartons	33.18	31.74	- 4.34 %
Plastiques	3.55	3.46	- 2.54 %
Emballages métalliques	1.47	1.60	+ 8.84 %
Verre	31.49	29.62	- 5.94 %

Les encombrants

La Communauté de Communes du Frontonnais a mis en place un service exceptionnel de collecte pour les gros encombrants. Cette collecte, réalisée par un prestataire privé, est organisée une fois par trimestre, sur inscription des particuliers auprès du pôle Environnement, en indiquant la nature précise des déchets à enlever.

En 2022, 488 personnes ont bénéficié de cette collecte contre 714 en 2021. Le tonnage collecté est de 40.42 tonnes soit 1,48 kg/utilisateur.

Les déchets verts

Un service de collecte des déchets verts en porte-à-porte existait sur deux communes des trois communes de l'ex SIVOM du Girou (Cépet et Saint-Sauveur). Cette prestation a été maintenue lors de l'intégration de ces communes à la CCF. Les déchets verts sont désormais collectés par un prestataire privé et la prestation est facturée aux deux communes. Environ 25 % des foyers de Saint-Sauveur et de Cépet sont utilisateurs du service de collecte des déchets verts en porte-à-porte.

La collecte se déroule sur inscription en mairie, le premier mercredi des mois de mars à novembre. Ils sont ensuite acheminés vers la plateforme de compostage ROM à Bruguières.

TOTAL DES DÉCHETS VERTS COLLECTÉS (en tonnes)

	2021	2022	Evolution N+1
Cépet	36.78	29.56	- 19.63 %
Saint-Sauveur	43.32	33.7	- 22.21 %
TOTAL	80	63.26	- 20.92 %

63
tonnes de déchets verts
(en 2022)

Les Textiles, Linges, Chaussures (TLC)

Les TLC sont collectés en apport volontaire par l'association Le Relais 81.



Les cartons professionnels

Dans le but de valoriser une partie des déchets produits par les professionnels, la CCF a mis à disposition des bennes sur trois communes (Bouloc, Castelnaud, Fronton), leur permettant de déposer les cartons d'emballages en vue du recyclage.

TONNAGE DE CARTONS ONDULÉS COLLECTÉS

	2021	2022	Evolution N+1
Bouloc	9.68	8.66	- 10.54 %
Castelnaud	30.03	26.72	- 11.02 %
Fronton	25.85	22.88	- 11.49 %
TOTAL	65.56	58.26	- 11.13 %

Benne pneus pour les particuliers

Les pneus étant refusés en déchèteries, la CCF met à disposition de ses administrés une benne pour jeter les pneus au pôle Exploitation Voirie situé 4 impasse de l'Abbé Arnoult. Ils doivent avoir été déjantés au préalable.

12.28
tonnes collectées
(+ 20 % par rapport à 2021)

Location de bennes à déchets verts et gravats pour les particuliers

En février 2022, la société de location de bennes a été revendue à la société FERVERT qui a accepté de reprendre la prestation de livraison de bennes aux particuliers. Les particuliers contactent directement la société FERVERT pour réserver les bennes, la CCF prenant en charge financièrement le traitement des gravats et des déchets verts.

91
réservations de bennes
(contre 257 par rapport à 2021)

Les déchèteries

L'accès aux déchèteries est gratuit et réservé exclusivement aux habitants de la CCF, qui peuvent apporter leurs déchets dans les treize déchèteries gérées par DECOSET : Cornebarrieu, Colomiers, L'Union, Ramonville, Verfeil, Saint-Alban, Fronton, Montgiscard, Grenade, Garidech, Cadours, Labège et Villemur sur Tarn. L'accès est réservé aux particuliers possédant un véhicule léger avec remorque ou un fourgon d'une largeur inférieure à 2,25 m et d'un poids total en charge inférieur à 3,5 tonnes.

Les colonnes enterrées

Dans un souci de salubrité et sécurité publique (intégration paysagère, odeurs, risque d'incendie), les élus de la Communauté de Communes ont souhaité remplacer les points de regroupement par des colonnes enterrées. Ainsi, plusieurs communes en ont validé l'implantation sur leur territoire dès 2022 (Bouloc, Castelnaud d'Estrétefonds et Fronton). D'autres implantations sont prévues dans les années à venir.

Sensibiliser les citoyens

Des actions de communication régulières sont indispensables pour maintenir la mobilisation des citoyens concernant la collecte sélective. La CCF a mis en place différents outils d'information à destination des habitants pour communiquer sur le tri. En plus des documents habituels édités annuellement (calendriers, guides), des actions de proximité comme la distribution de documents aux nouveaux habitants, la sensibilisation en porte à porte, des expositions sur le thème des déchets et des interventions pédagogiques dans les écoles primaires sont mises en place.

Finances

En 2022, la CCF a versé :

- 42 450 € à la société COVED pour ses prestations de collecte des encombrants et de déchets verts en porte à porte
- 27 555 € à la société PAPREC pour la prestation de location de bennes à cartons pour les professionnels et pour la benne à pneus
- 133 331 € à la société CARCANO dont 61 295 € de prestation de collecte des colonnes aériennes à verre et 72 036 € pour la collecte des colonnes enterrées (ordures ménagères et emballages à recycler)
- 13 131 € à la société EASYTRI pour la prestation de collecte et traitements des biodéchets des cantines scolaires
- 30 720 € pour la location du camion de collecte des colonnes enterrées à compter du 01 septembre 2022

Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

En 2022, le taux de TEOM est de 12,5 %. Le coût final du service de collecte et traitement des déchets payé directement par les ménages s'élève à un montant de 3 453 583€.

127 € / hab
de TEOM (en 2022)

La Redevance Spéciale (RS)

La RS s'applique à tous les producteurs de déchets qui ne sont pas les ménages : administrations, commerces, artisans, professions libérales, y compris les établissements exonérés de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Pour ces catégories, les élus ont décidé que la RS se substituait à la TEOM basée sur la valeur locative des propriétés bâties calculée par le Centre des Impôts.

La RS est calculée en fonction du volume de déchets produit de façon hebdomadaire et déclaré par le producteur de déchets. Son tarif est de 1,96 € /l en 2022.

Montant perçu
(en 2022)

514 693€

Nbre d'assujettis
(en 2022)

334

Soutiens CITEO : au titre du contrat pour l'action et la performance (CAP)

CITEO soutient les collectivités dans leur programme de collecte sélective en leur reversant la taxe perçue auprès des producteurs d'emballages et de papiers. Les aides portent sur les tonnes de produits triés et sur les actions de communication.

250 714 €
versés par CITEO
(en 2022)

Vente matériaux

La vente des produits de la collecte sélective s'élève à 108 395 € (emballages métalliques, plastiques, en carton et en verre).

Acquisition des
colonnes enterrées

150 593 €
en 2022

Travaux de mise en place
des colonnes enterrées

109 037 €
en 2022

Acquisition camion
de collecte des OM

238 873 €
au total en 2022

Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

La CCF mène un travail d'analyse, de réflexion et de planification stratégique qui a abouti à l'élaboration d'un PCAET. Adopté en Conseil communautaire le 12 décembre 2019, il comprend des actions visant à lutter contre le changement climatique et s'y adapter, à promouvoir les énergies renouvelables pour développer l'autonomie énergétique du territoire et à améliorer la qualité de l'air en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et les consommations d'énergies fossiles.

Diminution de la consommation en énergie fossiles à l'horizon de 2026

La stratégie du PCAET déclinée à l'échelle de la CC du Frontonnais cible une diminution de la consommation en énergie fossiles à l'horizon de 2026 de :



47 % pour l'agriculture, avec une réduction de 60 % de recours à l'azote minéral



36 % pour les transports, par la limitation de la consommation des carburants et le recours réduit à la voiture individuelle (télétravail, covoiturage etc.)



20 % pour l'industriel, à la faveur de la sobriété et de l'efficacité énergétique renforcée



19 % pour l'habitat résidentiel, avec un taux de rénovation des bâtiments de 2 % par an



11 % pour le tertiaire, grâce à la rénovation performante des bâtiments et à la sobriété énergétique

Les orientations stratégiques du PCAET

Ces orientations stratégiques sont déclinées en actions et réparties entre les partenaires en fonction des compétences et de l'échelle territoriale pertinente. L'état d'avancement du PCAET fait l'objet d'un suivi annuel. L'évaluation intermédiaire du programme d'actions est programmée pour 2023.

ORIENTATIONS	ACTIONS	ACTEURS	STATUT
Un territoire engagé : Gouvernance, volontarisme & animation	Animation du PCAET	CCF	En cours
	Communiquer autour de la transition énergétique	CCF	En cours
	Renforcer la rénovation de l'éclairage publique	SDEHG	En cours
	Renforcer la rénovation des bâtiments publics	Communes	En cours
	Renforcer la transformation de la flotte des véhicules publics	Communes	En cours
	Manager et mutualiser pour la sobriété énergétique du patrimoine public	SCOT NT	En cours
	Créer un bâtiment exemplaire à l'échelle de l'EPCI	CCF	A lancer

ORIENTATIONS	ACTIONS	ACTEURS	STATUT
Une mobilisation volontariste des services communautaires	Gérer durablement les voiries	CCF	En cours
	Gérer durablement les espaces verts	CCF	En cours
	Mettre en oeuvre le PLPDMA	CCF	En cours
	Développer le réemploi	DECOSET	En cours
Une mobilité plus responsable	Etablir un Plan de Mobilité Rurale	SCOT NT	En cours
	Etablir un Observatoire des Commerces et Services de Proximité	CCF	En cours
	Etablir un Plan de Déplacements des Agents Publics	CCF	En cours
	Etablir un Plan de Déplacements sur Eurocentre	SM Eurocentre	A lancer
	Faciliter les déplacements domicile/ travail alternatifs à la voiture individuelle	CCF	A lancer
	Faciliter les déplacements de proximité	Communes	A lancer
	Décarboner les transports	Communes CCF	A lancer
Accompagner le secteur privé dans la transition énergétique et climatique	Organiser et mettre en oeuvre l'accompagnement des particuliers	SCOT NT	A lancer
	Accompagner les artisans pour une rénovation thermique optimisée	CMA 31	En cours
	Accompagner les entreprises dans la transition énergétique	CCI 31 CMA 31	A lancer
Un modèle agricole et alimentaire plus vertueux	Accompagner les agriculteurs des secteurs vulnérables aux fortes pluies et à la biodiversité dégradée	CCF	En cours
	Etudier l'approvisionnement des cantines scolaires par des produits locaux/bio	CCF	En cours
	Accompagner la transition agroécologique	CCF	A lancer
Des investissements à retombées locales dans les énergies renouvelables (EnR)	Promouvoir la méthanisation	CCF	A lancer
	Promouvoir les réseaux de chaleur alimentés par des EnR	Communes	A lancer
	Mettre en oeuvre un cadastre solaire	SCOT NT	A lancer
	Accompagner l'implantation d'une centrale solaire au sol	Villeneuve-lès-Bouloc	En Cours
Une anticipation responsable de l'augmentation de la population	Réviser le SCOT en intégrant les enjeux du PCAET	SCOT NT	En cours
	Co-construire un projet de lotissement exemplaire	CAUE	A lancer
	Etablir un schéma et des préconisations sur la qualité de l'air	SCOT NT	En cours
	Etablir un schéma directeur de gestion des eaux pluviales	CCF	En cours

Les cycles de l'eau

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)

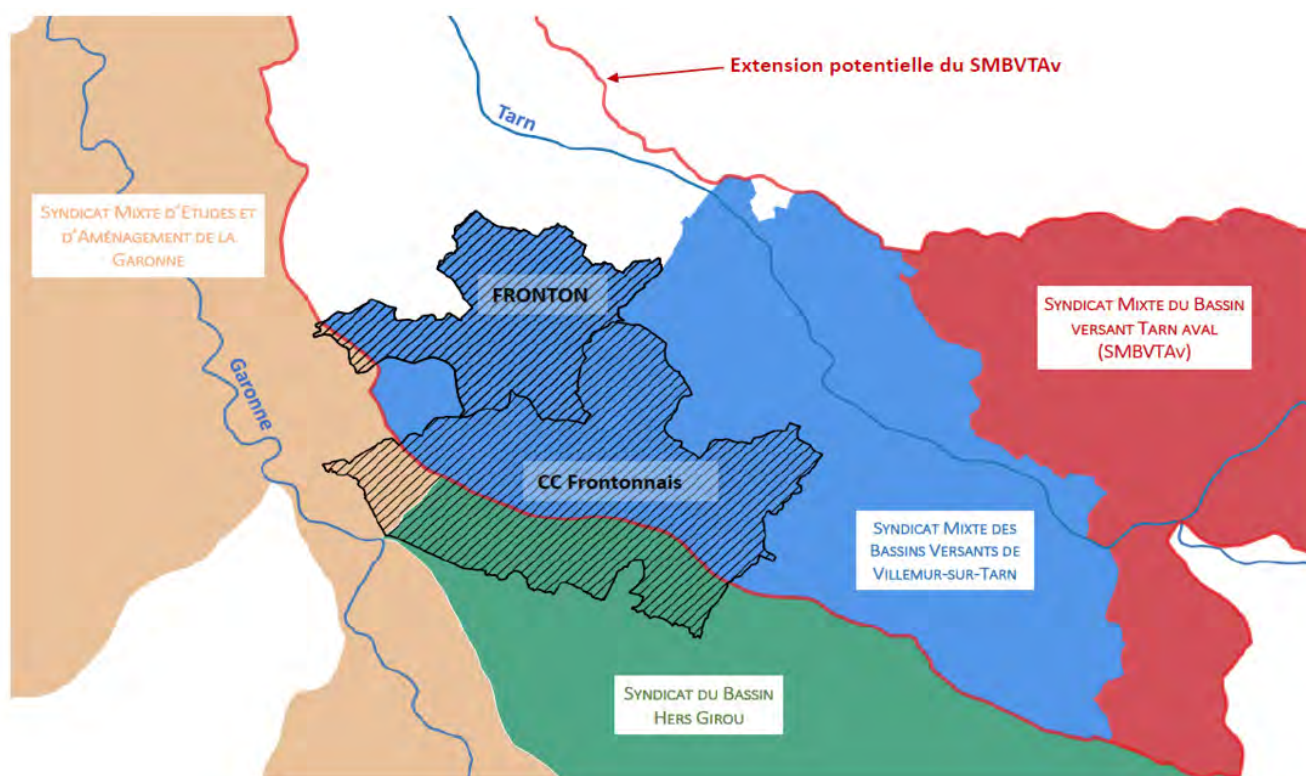
La compétence GEMAPI a été instaurée par la loi du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (MAPTAM), modifiée par la loi de Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 15 août 2015, pour couvrir l'ensemble du territoire en structures compétentes en matière de gestion des cours d'eau et de prévention des inondations. Obligatoire, cette compétence a été attribuée aux EPCI à fiscalité propre au 1^{er} janvier 2018.

Les missions correspondant à la compétence GEMAPI énumérées à l'article L211-7 du code de l'environnement :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac, ou plan d'eau ;
- La défense contre les inondations et contre la mer ;
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides, ainsi que des formations boisées riveraines.

Les EPCI peuvent exercer la compétence GEMAPI en régie ou bien la déléguer à un syndicat, à un établissement public territorial de bassin ou à un établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau.

Le territoire de la CCF est recoupé par 4 bassins versants (Hers, Girou, Tarn et Garonne) et géré par 3 syndicats :



L'eau potable, l'assainissement et la gestion des eaux pluviales urbaines (GEPU)

La loi 2018-702 du 3 août 2018 a introduit un mécanisme de minorité de blocage permettant aux communes d'une communauté de communes qui n'exerce pas, à la date de publication de la loi, à titre optionnel ou facultatif, les compétences eau et/ou assainissement, de reporter le transfert obligatoire de la compétence « eau » et/ou de la compétence « assainissement » au 1^{er} janvier 2026, si 25 % des communes membres représentant 20 % de la population intercommunale s'opposaient à l'un ou aux deux transferts avant le 1^{er} juillet 2019.

Qui plus est, la loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019 autorise les communautés de communes et les communautés d'agglomération à déléguer tout ou partie des compétences liées à l'eau, l'assainissement des eaux usées ou la gestion des eaux pluviales aux communes ou aux syndicats infra-communautarises existant au 1^{er} janvier 2019.

Dans la perspective du transfert obligatoire de la compétence « eau » et « assainissement » au 1^{er} janvier 2026, la CC du Frontonnais conduit une réflexion sur la meilleure gouvernance du petit cycle de l'eau fondée sur les principes de la proximité et de la maîtrise du territoire.

Tableau de l'exercice de la compétence Eau et assainissement sur le territoire

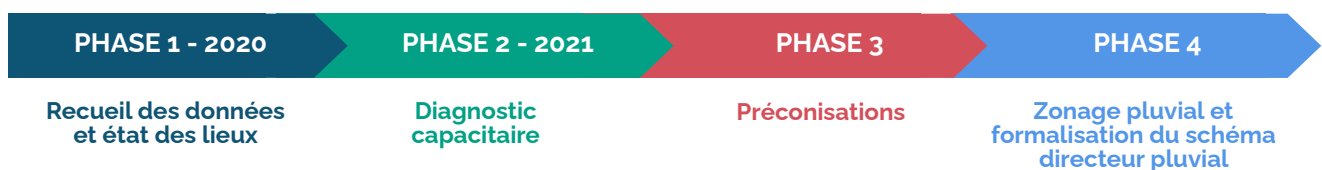
	EAU POTABLE			ASSAINISSEMENT	
	Production	Transport et stockage	Distribution	Collectif	Non collectif
Bouloc	SIEVGHSCC	SIEVGHSCC	SIEVGHSCC	RESEAU 31	RESEAU 31
Castelnau	SIEVGHSCC	SIEVGHSCC	SIEVGHSCC	RESEAU 31	RESEAU 31
Cépet	SIEVGHSCC	SIEVGHSCC	SIEVGHSCC	RESEAU 31	RESEAU 31
Fronton	RESEAU 31 & SYNDICAT DES EAUX	RESEAU 31 & SYNDICAT DES EAUX	REGIE & SYNDICAT DES EAUX	REGIE (collecte) RESEAU 31 (traitement)	RESEAU 31
Gargas	SIEVGHSCC	SIEVGHSCC	SIEVGHSCC	RESEAU 31	RESEAU 31
Saint-Rustice	SIEVGHSCC	SIEVGHSCC	SIEVGHSCC	SMAG	SMAG
Saint-Sauveur	SIEVGHSCC	SIEVGHSCC	SIEVGHSCC	RESEAU 31	RESEAU 31
Vacquiers	SIEVGHSCC	SIEVGHSCC	SIEVGHSCC	RESEAU 31	RESEAU 31
Villaudric	RESEAU 31	RESEAU 31	RESEAU 31	RESEAU 31	RESEAU 31
Villeneuve	SIEVGHSCC	SIEVGHSCC	SIEVGHSCC	RESEAU 31	RESEAU 31

Pluvial

Le diagnostic du réseau pluvial présenté le 6 juillet 2021 fournit une modélisation hydraulique des réseaux pluviaux structurants de chaque commune et identifie les points sensibles en matière d'évacuation des eaux pluviales.

Il permet l'élaboration du **schéma directeur de gestion des eaux pluviales** (SDGEP), document de gestion et de programmation intégrant le **zonage pluvial** et le **programme d'actions** pour l'entretien et l'amélioration du réseau. Le **SDGEP** sera soumis en 2023 à l'enquête publique en vue de l'intégration du zonage pluvial dans les PLU des communes, permettant aussi d'enclencher une démarche ERC :

- **EVITER** : maîtriser l'imperméabilisation, objectif porté par les PLU
- **RÉDUIRE** : favoriser l'infiltration de l'eau avec le recours à des matériaux poreux ou semi-poreux.
- **COMPENSER** : mettre en œuvre des techniques de gestion des eaux pluviales, rechercher l'infiltration, favoriser les techniques alternatives aériennes.



La Gouvernance Communautaire en chiffres



Les 10 communes de la CCF



M. Serge Terrance,
Maire de Bouloc



Mme Sandrine SIGAL,
Maire de Castelnaud
d'Estrétefonds



Mme Colette Solomiac
Maire de Cépet



M. Hugo Cavagnac,
Maire de Fronton



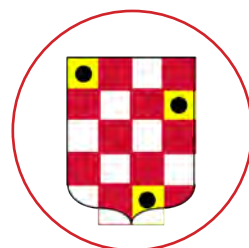
Mme Janine Gibert,
Maire de Gargas



M. Edmond Aussel,
Maire de Saint-Rustice



M. Philippe Petit,
Maire de Saint-Sauveur



Mme Virginie Clavel,
Maire de Vacquiers



M. Philippe Provendier,
Maire de Villaudric



M. André Gallinaro,
Maire de
Villeneuve-lès-Bouloc



Le Frontonnais
Communauté de communes

3 rue du Vigé • 31620 BOULOC
05.61.82.13.32 - contact@cc-dufrontonnais.fr

cc-dufrontonnais.fr

